#### Cercle d'études numismatiques

- « European Centre for Numismatic Studies »
- « Centre Européen d'Études Numismatiques »

Siège social: 4, Boulevard de l'Empereur, B-1000 BRUXELLES info@cen-numismatique.com

#### Conseil d'administration du CEN

Président - Jean-Claude Thiry: thiryfraikin@skynet.be vice-président & secrétaire de rédaction - Jean-Marc Doyen : jean-marc-doyen@hotmail.fr

secrétaire - Jean-Patrick Duchemin : info@cen-numismatique.com trésorier - Ludovic Trommenschlager : ludovic.trommenschlager@live.fr administrateurs - Stéphane Genvier : gen5651@hotmail.com

Pierre-Marie Guihard: pmguihard@yahoo.fr Marc-Antoine Haeghens: ma.haeghens@gmail.com  $Christian\ Lauwers: christian. lauwers@outlook.be$ Robert de Mûelenaere :

Robert. de Muelena ere @confederation construction. be

Luc Severs: lucsevers@gmail.com

Michel Wauthier: mi.wauthier@clinique-saint-pierre.be

#### Site Internet du CEN

http://www.cen-numismatique.com

Responsable du site Internet - Caroline Rossez : caroline@rossez.be

#### Rédaction du bulletin

Secrétaire de rédaction - Jean-Marc Doyen : jean-marc-doyen@hotmail.fr Secrétaires-adjoints - Christian Lauwers : christian.lauwers@outlook.be Luc Severs: lucsevers@gmail.com

Traduction des résumés - Charles Euston : gallien@bell.net

Mise en page/graphisme : NuméArc - www.numearc.fr

#### Version numérique du bulletin

Le BCEN est accessible en version numérique sur le site, 12 mois après la parution de la version papier : responsable de gestion du site Caroline Rossez: caroline@rossez.be

Dates de parution : 30 avril - 30 août - 31 décembre

Dépôt des manuscrits : la liste des manuscrits acceptés pour publication dans le bulletin figure sur le site Internet du CEN

#### **Publications du CEN**

- Bulletin du Cercle d'Études Numismatiques (BCEN : 3 parutions par an)
- The Journal of Archaeological Numismatics (JAN: un volume annuel)
- Travaux du Cercle d'Études Numismatiques (20 volumes parus)
- Dossiers du Cercle d'Études Numismatiques (5 volumes parus)

#### **Abonnements pour 2020**

Cotisation donnant droit au *BCEN* quadrimestriel et au *JAN* annuel : €80 Cotisation donnant droit au BCEN quadrimestriel seul: €39 Cotisation donnant droit au JAN annuel seul: €49 Jean-Patrick Duchemin: secretariat-cen@hotmail.com

Banque: IBAN BE51 2100 4648 3462; BIC GEBABEBB

#### Forme juridique

« Association sans but lucratif » (asbl) - statuts publiés dans les Annexes du Moniteur belge du 16-11-2012

#### Note aux auteurs

Le CEN se réserve le droit de diffuser une version électronique du bulletin sur son site Internet ou sur tout autre site en ligne qu'il jugera utile. Le fait de proposer un texte à la publication implique automatiquement l'acceptation de ces conditions.

## Bulletin du Cercle d'études numismatiques

Volume 57, n° 1 (Janvier - Avril 2020)

#### **Sommaire**

- Bronzes à l'androcéphale inédits par Samuel Gouet
- Une nouvelle date pour un bronze frappé à Apamée par Christian Lauwers
- Un denier hybride de la République romaine : Postumia RRC 335/10 - RRC 335/9. par Jean-Claude Thiry
- Les aurei découpés supplément 8 : Néron, Marc Aurèle et Probus

par Roland Raynaud

Isis and Horus: a recently recognised reverse type for **Gallienus** 

by N.M.McQ. Holmes

- Alcune zecche inedite del robertino, autorizzate al culmine del regno di Roberto d'Angiò nel Meridione d'Italia per Simonluca Perfetto
- Les premiers apports des monnaies liégeoises du Grand Curtius à un projet de base de données développé au sein de l'Université de Liège par Luc Engen
- Recensions

## Bronzes à l'androcéphale inédits

## par Samuel Gouet

Résumé: Quelques bronzes inédits au cheval androcéphale sont apparus récemment sur le marché. Leur étude permet de les replacer dans leur contexte et de signaler les influences des peuples environnants, principalement Ambiens et Bellovaques.

Abstract: Some previously unpublished Celtic bronzes, with an androcephalic horse on the reverse, have recently appeared in the marketplace. Their study allows their placement into the proper context and to point out influences by the neighboring tribes, mainly the Ambiani and Bellovaci.





fig. 1

Un lot de quatre monnaies vendu sur eBay¹ a récemment attiré notre attention (**fig. 1**). Ce lot contenait quatre bronzes gaulois dont trois semblent inédits et sont issus du même coin de revers. Le coin de droit étant très usé, il est difficile d'établir une liaison. Notre démarche auprès du vendeur² a permis de connaître l'origine de ces monnaies qui auraient été découvertes à l'ouest d'Aumale (Seine-Maritime) « avec d'autres monnaies des Ambiens ».

Détail des monnaies du lot n° 1, de deux types différents :

- Un bronze des Ambiens à la tête barbue (DT 377), caractéristique avec la grande esse devant le visage au droit. Le revers peut aussi être rapproché du DT 359 et du DT 370 avec ce même motif de fleur à quatre pétales.
- Les trois autres bronzes présentent des avers frappés probablement avec un même coin de droit très usé (d'après ce qu'il est possible d'en juger, dans le style des bronzes de la série 46

du Nouvel Atlas, variante à la tête casquée, plus particulièrement le DT 385-386 avec le petit cheval devant le profil) et des revers (issus d'un unique coin) au cheval androcéphale semblant sans équivalant parmi les monnaies publiées. Le cheval androcéphale a la crinière bouletée et la queue en trois brins, avec une bride qui barre l'encolure et longe le dessus du dos. Un second cheval (avec un annelet à la place des jambes antérieures) est situé au-dessus du dos et un sanglier enseigne à droite est placé entre les jambes du cheval principal. Des petits croissants sont visibles en bord de flan sur la partie supérieure droite du seul exemplaire ayant la tête du cheval complète.

Quelques semaines plus tard, un second lot<sup>3</sup> contenant trois nouveaux bronzes au cheval androcéphale, a été proposé par le même vendeur (**fig. 2**). Renseignements pris auprès de celui-ci, il s'agirait du dernier lot, vraisemblablement de même provenance que le précédent.

Fig. 1 – Le lot n° 1

- 1. Vente eBay n° 233336556533 du 16 septembre 2019.
- Que le professionnel soit remercié d'avoir accepté de partager ces informations, sans lesquelles cet article n'aurait pas pu être si complet.
- 3. Vente eBay n° 233424513088 du 15 décembre 2019.





fig. 2

Détail des monnaies du lot n° 2, de cinq types différents :

- Trois bronzes à l'androcéphale, en tous points comparables aux trois monnaies précédentes du lot n° 1 (mais dont les centrages n'apportent aucune information complémentaire).
- Un bronze au coq dit « de Bracquemont »
   (DT 511) très usé.
- Un bronze EKPITO, traditionnellement attribué aux Lingons (DT 687).
- Un denier lamellaire à l'hippocampe stylisé, avec un avers presque lisse (DT série 414).
- Un potin des Rèmes dit « au guerrier courant » (DT 155).

Bien que la provenance commune de ces onze monnaies soit possible, sans avoir d'information sur le contexte de cette trouvaille nous nous focaliserons sur la typologie des six bronzes à l'androcéphale issus du même coin de revers. Ils sont frappés et centrés différemment, ce qui permet d'en reconstituer assez aisément l'empreinte<sup>4</sup> avec ce cheval androcéphale à droite, un sanglier à droite entre les jambes et un second cheval posé en ornement au-dessus du cheval principal (**fig. 3**):

L'examen du monnayage gaulois présente une multitude de chevaux à tête humaine, tout particulièrement en Armorique et à proximité. Mais si ce phénomène est assez commun sur l'or et l'argent, il est bien plus rare sur les monnaies de bronze et se limite alors quasi exclusivement à la Somme et à la Normandie. Notons seulement deux exceptions avec le bronze VENEXTOC (DT 674) et le petit bronze picton de Migné-Auxances (DT 3715) avec l'androcéphale casqué.

Afin de mieux comprendre cette nouvelle série inédite à l'androcéphale, nous en examinerons les caractéristiques typologiques en listant pour chacune de celles-ci les autres monnaies connues correspondantes :



fig. 3



Fig. 2 – Le lot n° 2. Fig. 3 – REE<sup>s</sup> réalisée à partir des trois bronzes du lot 1.

- Ce processus n'est pas nouveau; des drachmes du trésor de Goutrens (1867) avaient été découpées et assemblées pour reconstituer l'empreinte complète des coins. Constatant que les monnaies étaient souvent incomplètes. E. Hucher a lui aussi eu recours aux reconstitutions pour illustrer des monnaies plus complètes. En décembre 2004 dans notre article « Exemple de reconstitution de coin pour la monnaie d'argent des Éduens à légende ANORBOS » (GOUET 2004), nous avons renouvelé cette démarche (pour un coin à empreintes multiples). La reconstitution d'empreintes (exactes REE à partir de monnaies de mêmes coins, et REI à partir de monnaies de mêmes types mais de coins différents) a depuis été systématisée et codifiée par Cédric Lopez au profit de l'étude des monnaies à la croix (LOPEZ 2020).
- Tous nos remerciements vont à C. Lopez qui a bien voulu réaliser cette reconstitution. Cf. LOPEZ & RICHARD RALITE 2014.

1. L'avers de ces six exemplaires, bien que très usé, correspond aux bronzes « à la tête casquée » de la série 46 « profil humain / cheval » du Nouvel Atlas (cf. DT 385-386), avec de probables liaisons de coins. Mais l'état d'usure du coin de droit ayant servi à frapper les exemplaires à notre disposition nous retient d'aller plus loin. Ce type d'avers semble être associé à diverses variétés de revers. Trois exemplaires variés sont illustrés dans le *Nouvel Atlas* et tous les trois sont indiqués provenir du sanctuaire du « Camp Rouge » à Hallencourt (Somme). Les monnaies DT 385 et 386 sont issues d'un même coin de droit mais le DT 386A est issu d'un second coin. Hallencourt est à peine à une trentaine de kilomètres au nord-est d'Aumale. S'il s'avérait que nos bronzes ont été frappés avec le même coin de droit que les monnaies DT 385-386 d'Hallencourt, nous pourrions envisager la réutilisation d'un coin de droit en fin de vie sur un autre site ou sanctuaire, associé à un nouveau coin de revers réalisé pour cette frappe.

## 2. Le cheval androcéphale sur des bronzes gaulois

- Bronzes « au personnage courant » (DT 306-311) ou « agenouillé » (DT 315-316 et 318-319), traditionnellement attribués aux Bellovaques mais dont la « zone de distribution privilégiée coïncide, notamment sur l'épicentre constitué par les sanctuaires de Digeon (Somme) et de Fesques (Seine-Maritime). Des milliers d'exemplaires des bronzes «au personnage courant » ont été recueillis en effet sur les deux sites, et dans leur voisinage »<sup>6</sup>.
- Bronze DT 371, jusque là le seul de cette série attribuable aux Ambiens avec un cheval androcéphale. L'exemplaire illustrant le *Nouvel Atlas* proviendrait des environs de Neufchâtel-en-Bray (en Seine-Maritime, à environ 25 km à l'ouest d'Aumale) et serait dû selon les mêmes auteurs « à un peuple périphérique, au sud-est du Bassin de la Somme »<sup>7</sup>.
- Bronze NICVTANOS (DT 2357), classé parmi les « monnaies spécifiques de Jersey » à partir de la provenance de l'exemplaire n° 10400 du La Tour. À notre connaissance, le bronze illustrant le *Nouvel Atlas* provient de la région de Dreux.
- Bronze VENEXTOC (DT 674), attribué au sudouest de la Région parisienne.
- Bronze picton de Migné-Auxances (DT 3715), avec l'androcéphale casqué qui s'intègre dans une série tri-métallique (avec des statères / quarts en électrum et des drachmes en argent).

- 3. Le second cheval sans jambe antérieure est présent deux fois sur nos bronzes (au droit devant le visage et au revers au-dessus du cheval principal). Cet ornement secondaire se retrouve sur les monnaies suivantes, tantôt à l'avers et tantôt au revers :
- Bronze DT 319, au droit devant l'archer agenouillé. Ce bronze au style bien particulier est très proche du DT 318 (dépourvu du petit cheval). Ces monnaies sont traditionnellement rattachées au grand groupe « au personnage courant » ou « agenouillé » (série 43 du *Nouvel Atlas*).
- Bronze DT 366, au revers au-dessus du cheval.
- Bronze DT 381 dont le revers correspond à nos monnaies, mais avec un cheval non androcéphale retournant la tête. L'absence de jambe (au cheval secondaire) est discutable sur certains exemplaires de frappe vigoureuse; elles semblent alors seulement atrophiées ou repliées (**fig. 4**):



fig. 4

- Bronzes DT. 385 et 386A, au droit devant le profil (notons la très grande similitude avec les avers de nos six bronzes).
- Bronze bga\_2386068 (collection Pierre Gendre), avec un avers du même type que les bronzes précédents. Le revers est imité des drachmes Carnutes « à l'écureuil » (comme le DT 386), mais le triskèle du revers est remplacée par un autre petit cheval dépourvu de jambe antérieure.
- Bronze DT 403, aussi appelé « type d'Oxford ». Le cheval secondaire est décrit comme n'étant qu'un protomé, mais disposant de jambes postérieures il correspond bien au motif étudié ici.
- Bronzes DT 423 et suivants, de la variante « au cheval retournant la tête ».
- Monnaies d'argent de la série 48, plus particulièrement au droit des monnaies dites « aux chevaux affrontés ».
- Bronzes de la série 52, « aux animaux adossés ou alternés » et plus particulièrement les DT 478-479 aux « sanglier-cheval superposés ».

Fig. 4 – Bronze ambien du type DT 381 (coll. particulière).

- DT I, p. 73. Les auteurs émettent l'idée qu' « une pluralité de centres d'émission est hautement probable ».
- 7. DT I, p. 84, n° 371.
- Lors de la mise en vente de ce bronze particulièrement bien venu au revers, nous mentionnions les autres monnaies connues pour cette variante inédite jusqu'à la parution de MONNAIES XXIII, n° 866. Cf. bga\_162462 et 238620 (coll. P. Gendre), etc.
- Cf. deniers et divisionnaires de la série 31B du Nouvel Atlas, avec le sanglier enseigne sous le cheval.
- À propos du DT 305 B, provenant du nord-ouest de Crèvecœur-le-Grand (Oise), les auteurs mentionnaient une « variété originale », sans identifier la tête coupée au droit ni le second sanglier au-dessus de la croupe au revers. Ce type est illustré dans l'Atlas des monnaies aguloises d'H. de La Tour (n° 7328). Ce même exemplaire est repris pour illustrer la « variété d » de S. Scheers dans son *Traité* (n° 585) où elle ne recensait que les deux exemplaires de la Bibliothèque nationale (BN 7328 et 7330). Il figure aussi au Nouvel Atlas (DT 302); les variantes DT 302 (var. 12) et DT 305 B (var. 16) devraient donc être fusionnées. Ce type est désormais mieux compris, particulièrement avec l'apparition de quatre nouveaux exemplaires mis en vente chez CGB (bga\_315322, 315323, 347624 et 380804).

\* Notons cependant que sur ces quatre dernières références le cheval a la tête retournée.

#### 4. Le sanglier-enseigne.

L'association d'un cheval avec un sanglier-enseigne entre les jambes est relativement commune sur les bronzes de la Gaule Belgique, ce qui pourrait en faire une caractéristique assez peu discriminante. Le cheval et le sanglier sont deux animaux largement représentés sur les monnayages ambiens et assimilés. Mais il est intéressant de constater que bien rares sont les bronzes du « fond commun » des Ambiens à associer sur une même face un cheval et un sanglier-enseigne, alors même que cette association est assez commune sur les monnaies d'argent<sup>9</sup>! Nous mentionnerons donc les rares occurrences dans le monnayage « au personnage courant » et « agenouillé » ainsi que les quelques exemplaires classés au « fond commun » des Ambiens:

- Les bronzes DT 302, 305A et 305B<sup>10</sup> sont les seules monnaies du type « au personnage courant » ou « agenouillé » avec un sanglierenseigne sous le cheval.
- Bronze DT 362, avec son motif indéterminé, en forme de volute avec annelets centrés, au-dessus du cheval.
- Le bronze DT 381 a déjà été mentionné précédemment pour le cheval secondaire, mais il présente aussi un sanglier-enseigne (**fig. 4**).

Les monnaies de bronze ci-dessous présentent un cheval et un sanglier sur la même face, sans qu'il s'agisse d'un sanglier-enseigne entre les jambes du cheval comme c'est le cas sur nos bronzes (cf. fig. 3):

- Bronzes DT 376 et 378, avec un sanglier-enseigne situé au-dessus du cheval et non pas entre ses jambes.
- Bronzes de la série 52, type « aux animaux superposés », variante « sanglier-cheval superposés », avec l'association cheval / sanglier au droit comme au revers. Le sanglier est sous un cheval sans jambe au droit et au-dessus du cheval au revers.
- Bronzes de la série 52 « aux loups » DT 481-482, avec un revers au cheval à l'oiseau et au sanglier (situé encore au-dessus du cheval et non pas entre ses jambes).
- Bronze composite DT 491 avec trois annelets sous le cheval et un sanglier-enseigne au-dessus.

#### **Conclusions**

Les caractéristiques typologiques de ces bronzes inédits à l'androcéphale les rapprochent de la série 46 « profil humain / cheval », plus particulièrement des monnaies « à la tête casquée ». Si des similitudes peuvent être notées avec de nombreuses autres monnaies, trois types de bronzes présentent des proximités stylistiques et typologiques assez flagrantes : le premier pour l'avers (DT 385-386), le deuxième pour la composition du revers bien que le cheval ne soit pas androcéphale (DT 381) et le dernier pour l'androcéphale du revers et le petit cheval sans jambe (DT 319).

Les remarques précédentes associées à la provenance des monnaies de ces deux lots, semblent confirmer les liens étroits entre ces bronzes à l'androcéphale, les frappes de la vallée de la Somme et les groupes « au personnage courant » et « au personnage agenouillé » (supposés bellovaques). La notion citée plus haut de « pluralité de centres d'émission » prend ici tout son sens et il est très probable que ces bronzes trouvés ensemble et frappés avec le même coin de revers puissent être considérés comme une frappe locale, peut-être de la région d'Aumale (aux confins de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise).

## **Bibliographie**

DT

P.-L. DELESTRÉE & M. TACHE, Nouvel atlas des monnaies gauloises. I. De la Seine au Rhin, Saint-Germain-en-Laye, 2002. II. De la Seine à la Loire moyenne, Saint-Germain-en-Laye, 2004. III. La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique, Saint-Germain-en-Laye, 2007. IV. Supplément aux tomes I - II - III, Saint-Germain-en-Laye, 2008.

#### GOUET 2004

S. GOUET, Exemple de reconstitution de coin pour la monnaie d'argent des Éduens à légende ANORBOS, *Cahiers Numismatiques* 162, 2004, p. 3-5.

#### HUCHER 1868

E. HUCHER, L'art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles, Paris-Le Mans, 1868.

#### LOPEZ 2020

C. LOPEZ, Reconstitutions d'empreintes des monnaies gauloises à la croix. I. Méthode et analyse. II. Répertoire, Éditions Omni, 2020.

#### LOPEZ & RICHARD RALITE 2014

C. LOPEZ C. & J.-C. RICHARD RALITE, Technique moderne de reconstitution d'empreintes monétaires : application à un type monétaire préaugustéen des Rutènes, *Études celtiques* 40, 2014, p. 7-20.

#### \_A TOUR 1892

H. DE LA TOUR, Atlas de monnaies gauloises, Paris, 1892.

#### MONNAIES XXIII

MONNAIES XXIII, Vente sur offre, CGB (Paris), 27/11/2004.

#### SCHEERS 1983

S. SCHEERS, La Gaule Belgique. Numismatique celtique, Louvain, 1983.

# Une nouvelle date pour un bronze frappé à Apamée de Syrie

## par Christian Lauwers

Résumé: L'apparition dans le commerce d'un petit bronze à la tête de Tyché frappé à Apamée en 70/69 av. J.-C. permet de remonter de douze ans l'apparition de ce type monétaire, et de compléter le tableau de la production monétaire apaméenne sous Tigrane II d'Arménie.

Abstract: A small bronze, minted in Apamea (Syria) in 70/69 BCE and with the head of Tyche on the obverse, recently appeared in the marketplace. This coin allows us to revise the date of the minting of this type by twelve years and, what is more, to further our knowledge of the monetary production at Apamea under Tigranes II of Armenia.

Début janvier 2020, un petit bronze frappé à Apamée sur l'Oronte est apparu en vente chez Aeternitas Numismatics, un marchand espagnol. L'avers de cette pièce (fig. 1) porte la tête de Tyché, voilée et coiffée de la couronne tourelée. Le revers présente l'inscription  $A\Pi AME\Omega N$ THΣ IEPAΣ / KAI AΣΥΛΟΥ, Niké – la Victoire – ailée, marchant à gauche, tenant une palme sur son épaule gauche et levant une couronne de la main droite, et la date  $\Gamma M\Sigma$ , soit l'an 243 de l'ère séleucide, correspondant à 70/69 av. J.-C. Le vendeur signalait, à juste titre, que la date de la frappe, pour ce type de monnaie, était inhabituelle. Vérification faite, Oliver Hoover, dans son Handbook of Syrian coins, a répertorié ce type monétaire pour les années 58/7 et 49/8 av. J.-C. (HOOVER 1429). Pour ces deux millésimes, Hoover a classé ce type en R2, ce qui signifie qu'il en avait recensé entre 3 et 9 exemplaires.

fig. 1

Bronze. Dr. Tête tourelée et voilée de Tychè à dr. Rv. A $\Pi$ AME $\Omega$ N TH $\Sigma$  IEPA $\Sigma$  / KAI A $\Sigma$ Y $\Lambda$ OY / AN.  $\Gamma$ M $\Sigma$  (70/69 av. J.-C.) Niké avançant à g., tenant de la main g. une palme, de la dr. une couronne ; 7,96 g ; 12 h ; 20 mm. Vendu par Aeternitas Numismatics le 4/01/2020. Collection privée (**fig. 1**).

De 58/7 à 43/2, la cité d'Apamée data ses monnaies d'une ère pompéienne, en hommage à Pompée, le général romain qui avait conquis la Syrie en 64. Les pièces décrites par Hoover portaient une date pompéienne.

La monnaie apparue en 2020, datée d'après l'ère séleucide de 70/69 av. J.-C., permet donc de remonter de douze ans les débuts de la production de ce type monétaire à Apamée.

Une recherche en ligne a permis de trouver un autre exemplaire de la pièce de 70/69, vendue en 2010 par Münzen & Medaillen GmbH. Le marchand la signalait comme « Unikum ».



Avec aujourd'hui deux exemplaires connus, il convient de la classer en R3. Bronze. Dr. Tête tourelée et voilée de Tychè à dr. Rv. A $\Pi$ AME $\Omega$ N TH $\Sigma$  IEPA $\Sigma$  / KAI A $\Sigma$ Y $\Lambda$ OY / AN.  $\Gamma$ M $\Sigma$  (70/69 av. J.-C.) Niké avançant à g., tenant de la main g. une palme, de la dr. une couronne ; 7,18 g. Diamètre et axes des coins non indiqués. Münzen & Medaillen GmbH Auction 32 lot 162 du 26/05/2010 (**fig. 2**).

Rappelons que de 83 à 69 av. J.-C., Apamée, comme la plus grande partie de la Syrie, faisait partie des possessions de Tigrane II, roi d'Arménie<sup>1</sup>. Le bronze à la tête de Tyché s'intègre dans une série de dénominations frappées pendant cette période. Un sondage

Fig. 1 – Bronze Tyché/Niké apparu dans le commerce en 2020.

Fig. 2 – Bronze Tyché/Niké vendu en 2010.

1. LAUWERS 2019, p. 15-16.

nous a permis d'ajouter plusieurs dates à celles relevées par Hoover. Le tableau 1 reprend les masses minimales et maximales effectivement constatées et toutes les dates relevées.

Le bronze Zeus/éléphant (HOOVER 1419), la plus grande de ces dénominations, qui présente le plus grand nombre de dates, est commun, ainsi que la pièce à l'effigie de Déméter (HOOVER 1428). Le petit bronze à la tête de Dionysos (HOOVER 1433), nettement plus rare, est classé par Hoover en R1. Hoover ne lui connaissait qu'une seule date, 75/74, mais nous en avons relevé quatre autres.

À l'exception de ce petit bronze, ces monnaies ont été à nouveau frappées entre 58/7 et 43/2, avec des dates pompéiennes. Deux autres types





fig. 3

fig. 4

s'ajoutèrent à cette série de dénominations, les bronzes Tyché/Athéna et Athéna/Niké. L'avers du type Tyché/Athéna est similaire à celui de notre bronze R3 et fut utilisé jusqu'en 4/3 av. J.-C. quand il fut placé au revers d'un bronze à l'effigie d'Auguste (RPC 4373) (fig. 3). Le revers du type Athéna/Niké (fig. 4) est identique à celui de notre bronze R3 et fut utilisé jusqu'en 18/17 av. J.-C. (RPC n° 4333 à 4346). La réutilisation prolongée de l'avers à la tête de Tyché et du revers à la Victoire marchant pourrait indiquer chez les monnayeurs d'Apamée un grand sens de l'économie, une volonté de continuité – ou un certain manque d'imagination ?

## **Bibliographie**

HOOVER 2009

O. HOOVER, The Handbook of Greek Coinage Series, Vol. 9, Handbook of Syrian coins. Royal and Civic Issues. Fourth to First Centuries BC, Lancaster/Londres, 2009.

#### LAUWERS 2019

C. LAUWERS, La production monétaire à Apamée sur l'Oronte, Syrie, dans l'Antiquité : un état de la question, *BCEN* 56/1, 2019, p. 10-21.

#### RPC

A. M. BURNETT, M. AMANDRY & P.P. RIPOLLÈS, Roman Provincial Coinage, Volume I. From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC – AD 690). Londres – Paris. 1992. 2 vol.

Туре	masse (g)	78/77	77/76	76/75	75/74	74/73	73/72	72/71	71/70	70/69
Zeus/éléphant	7,07 - 11,56	X	X	X	X		X		X	X
Tyché/Niké	7,18 - 7,96									X
Déméter/épi	2,62 - 5,29					X	X			X
Dionysos/ grappe	1,63 - 2,84			X	X	X	X		X	

Fig. 3 – Tyché au revers d'un bronze à l'effigie d'Auguste.

Fig. 4 – Niké au revers d'un bronze à la tête d'Athéna.

Tableau 1 – La production monétaire d'Apamée sous Tigrane



# Un denier hybride de la République romaine : Postumia *RRC* 335/10 - *RRC* 335/9

## par Jean-Claude Thiry

Résumé: Nous présentons dans cette note un denier hybride de la République romaine RRC 335/10 - RRC 335/9 frappé en 96 av. J.-C. par le triumvir monetalis A. Albinus de la gens Postumia.

Abstract: In this note we present a previously unknown hybrid denarius from the Roman Republic – RRC 335/10 – RRC 335/9 – struck in 96 BCE by the triumvir monetalis A. Albinus of the gens Postumia.

Dans le déroulement de la production monétaire, l'utilisation erronée de coins se rencontre de façon relativement fréquente et les raisons en sont multiples. L'origine résulte souvent d'une mauvaise manipulation qui associe accidentellement deux coins étrangers. C'est évidemment le plus souvent le coin de revers qui joue le rôle de l'intrus et d'une manière générale, l'écart chronologique entre les deux composants est peu important. On peut considérer que la réutilisation d'un coin plus ancien est parfois volontaire. En effet, afin de pallier un manque d'outils, il est aisé de reprendre un coin qui a servi, par exemple pour l'émission précédente, mais encore dans un état de fraîcheur suffisant pour dépanner.

Le monnayage républicain romain ne comporte guère de ces frappes incorrectes. L'atelier de Rome était bien organisé, les coins étaient renouvelés chaque année avec l'élection des nouveaux magistrats monétaires. Les monnaies n'étaient pas frappées à la hâte ce qui permettait d'en contrôler la qualité et la conformité. Les confusions de coins sont plus nombreuses lors de la période impériale et particulièrement à partir de la seconde moitié des IIIe et IVe siècles. Ces périodes ont vu leurs productions de monnaies de petits modules et de bas titre soumises à des cadences effrénées avec comme conséguences un manque de soin et d'attention sur la régularité des frappes. On assiste alors parfois à la récupération de coins qui concernent un autre règne. Dans ce cas, un droit du nouvel empereur est associé à un revers utilisé le plus

souvent à la fin du règne précédent.

Toutes ces monnaies portent en général le nom d'hybrides<sup>1</sup>, terme générique qui englobe tous les cas de figures que l'on peut rencontrer.

## Un denier frappé par le *triumvir* monetales A. Postumius Albinus Spurii *f(ilius)*

Nous présentons ci-dessous un denier frappé par le *triumvir monetalis* A. Postumius Albinus Spurii *filius* qui fut associé à C. Publius Malleolus et à L. Metellus en 96 (?) av. J.-C<sup>2</sup>.

Postumius Albinus a frappé deux types de deniers et la particularité de notre hybride est de présenter le droit du premier type avec le revers du second. Il s'agit donc d'une hybridation interne à une même série provoquée par une erreur de manipulation de coins lors de la frappe.

#### Description du denier hybride

#### 1. ROMA

Tête laurée d'Apollon à droite, une étoile derrière la tête et X devant.

A• ALBINVS•[S F]

Trois cavaliers galopant à g., la lance en arrêt, armés de boucliers ronds; devant eux, un guerrier renversé, et dans le champ, deux enseignes militaires réparties au-dessus et en dessous des trois lances.

Denier: 3,70 g; 4; Ø 18 mm (**fig. 1**). *RRC* –



fig. 1 (éch. 2:1)

Fig. 1 – Denier hybride, coll. de l'auteur.

- BESLY & BLAND 1983, p. 24. Les numismates britanniques donnent le nom d'hybrides aux frappes présentant un droit et un revers de deux règnes différents. Ils utilisent le terme « mule », mulet, pour désigner des hybridations au sein d'un même règne.
- CRAWFORD 1974, propose cette date p. 333-35. BABELON 1895-6, Postumia, p. 377-8 et GRUEBER 1910, vol. 2, p. 309 situent ce triumvirat en 89 av. J.-C.

#### **Description des deniers originaux:**

#### 2. ROMA

Buste de Diane à dr. avec l'arc et le carquois sur l'épaule.

#### A• ALBINVS•[S F]

Trois cavaliers galopant à gauche, la lance en arrêt, armés de boucliers ronds ; devant eux, un guerrier renversé, et dans le champ, deux enseignes militaires réparties au-dessus et en dessous des trois lances.

*RRC* 335/9, *BMCRR* Italie 713/716, B. Postumia 4 (**fig. 2**).





fig. 2

Tout comme le denier précédent, la victoire du lac Régille a inspiré le choix de l'iconographie. La tête d'Apollon viendrait en complément de l'avers précédent parce qu'il est l'époux de Diane. Le revers rappellerait l'apparition des Dioscures près de la fontaine *Juturna* à Rome le soir de la bataille du lac Régille.

## **Bibliographie**

#### BABELON 1885-

E. BABELON, *Monnaies de la République Romaine*, Paris, 1885-1886, 2 vol. (En abrégé B.)

#### BESLY & BLAND 1983

E. BESLY & R. BLAND, *The Cunetio Treasure, Roman Coinage of the Third Century AD*, Londres, 1983.

#### CRAWFORD 1974

H. CRAWFORD, *Roman Republic Coinage*, Cambridge, 1974, 2 vol. (En abrégé *RRC*).

#### GRUFRER 1910

H. A. GRUEBER, Coins of the Roman Republic in the British Museum, Londres, 1910, 3 vol. (En abrégé BMCRR).

Le droit montre la tête de Diane Aventine<sup>3</sup> à qui le dictateur romain Aulus Postumius Albus a offert un sacrifice avant de remporter la victoire lors de la bataille du lac Régille en 496 face aux Latins confédérés. Cet évènement retentissant a valu une réputation glorieuse à la *gens* Postumia. Le revers montrant les trois cavaliers fait allusion à la charge de la cavalerie romaine sur l'infanterie des Latins lors de cette même bataille.

#### 3. ROMA

Tête laurée d'Apollon à droite, une étoile derrière la tête et X devant.

#### A• ALBINVS•S F

Les Dioscures Castor et Pollux debout à g., appuyés sur leur lance et faisant boire leurs chevaux à la fontaine *Juturna*; au-dessus, un croissant.

*RRC* 335/10a, *BMCRR* Italie 718/721, B. Postumia 5 (**fig. 3**).







**fig. 3** (éch. 1,5:1)

Fig. 2 – American Numismatic Society, 2002.46.176; 3,81 g; 1; Ø 18 mm.

Fig. 3 - British Museum, 1902,0523.27; 3,82 g; 9: Ø 19 mm.

3. CRAWFORD 1974, p.335.

## Les *aurei* découpés – supplément 8 : Néron, Marc Aurèle et Probus

## par Roland Raynaud

Résumé: Trois nouveaux *aurei* découpés que nous continuons de repérer régulièrement et principalement sur Internet s'ajoutent au catalogue. Le premier est pour Néron, le deuxième pour Marc Aurèle et le troisième pour Probus. Une rapide analyse de ces exemplaires permet d'apporter quelques précisions à cette problématique qui nous occupe depuis une dizaine d'années déjà.

Abstract: Three new cut aurei which we continue to find regularly and mainly on Internet are added to the catalogue. The first one is for Nero, the second for Marcus Aurelius and the third for Probus. A quick analysis of these exemplars permits to bring some precisions to this problem which concerns us already for ten years.

#### 1. Néron

L'aureus de Néron ici présenté est le premier cas rencontré pour un exemplaire fourré, de provenance inconnue, mis sur le marché par un vendeur autrichien<sup>1</sup> que nous n'avons malheureusement pas réussi à joindre, et qui se décrit comme suit :

Néron, Rome, 67-68.

IM[PNEROCAESAR]AVGPP
Tête laurée à dr.
[SAL]VS

Salus assise à g. sur un trône à dossier, tenant une patère de la main droite.

Aureus fourré fractionné: [2,9 g]; 12h; 19 mm (fig. 1).

COHEN 313 (40f.); RIC l² 71 (R); BMC 87;

BNCMER 225.

La masse moyenne du type complet<sup>2</sup> de cet aureus courant est de 7,24 g. Comme la monnaie est correctement découpée dans l'axe, sa masse précédant son fractionnement avoisine les 5,80 g. Très anormalement basse, elle justifie à elle seule d'éveiller les soupçons. L'hypothèse la plus vraisemblable que nous retenons ici est la suppression pure et simple de cette monnaie du circuit monétaire. Faute de contexte détaillé de trouvaille, il est difficile de proposer une datation du découpage de cet aureus fourré. Toutefois, l'axe de découpage à 1h-7h est très curieux car il est parfaitement similaire à ceux de certains aurei authentiques de la toute fin IIIe et du tout début IVe siècle que nous avons déjà signalés3. En émettant la plus grande réserve, cet élément pourrait éventuellement constituer un intéressant indice d'une surveillance pondérale accrue en période de grande crise, ce faux aureus de bonne facture ayant pu échapper à la vigilance durant une longue période.



fig. 1





Fig. 1 – Aureus découpé de Néron © AES Numismatics (Autriche).

- AES Numismatics (Autriche), lot n° 19270633 (Catawiki).
- 2. Voir annexe.
- 3. Voir dans le BCEN 47-2, p. 246-263 les aurei fragmentés pour Gallien (fig. 3), Dioclétien (fig. 6), Constance ler césar (fig. 9) et le BCEN 49-1, p. 31-32 l'aureus fragmenté pour Maximin Daïa.

#### 2. Marc Aurèle

Le deuxième *aureus*, également de provenance inconnue, provient d'une collection privée luxembourgeoise<sup>4</sup> et se décrit comme suit :

Marc Aurèle, Rome, 166-167.

MANTONINVSAVG[ARMPARTHMAX]

Buste lauré cuirassé et drapé à dr., vu de dos.

CONGAVGIIITR[PXXIIMPIIIICOSIII]

Liberalitas debout à gauche, tenant l'abaque de la main dr. et une corne d'abondance de la main g.

Aureus fractionné: [4.01 g]; 12h (fig. 2).

RIC III, 167, p. 226 (type).



Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire<sup>5</sup> complet de cet aureus au revers très rare pour Marc Aurèle, à peine plus courant pour Lucius Verus et dont la masse est de 7,32 g. Notre fraction est d'un bon poids, relativement supérieur à la partie manquante qui approche les 3,30 g. Cet exemplaire présente un important coup de burin sur la partie visible du portrait, suivi d'un deuxième coup moins marqué entre le champ et la titulature. Le coup principal semble être très caractéristique d'un « test-cut », dont des cas documentés et spécifiques d'aurei du début ler au début IIIe s. indiquent qu'ils sont prisés des marchands d'Asie du Sud-Est qui veulent absolument s'assurer que la monnaie n'est pas fourrée<sup>6</sup>. Précaution ici non justifiée, prouvant que leur auteur ne connaît pas les masses correctes des aurei, alors que nous avons déjà démontré que les populations danubiennes les maîtrisent parfaitement. Coupée dans l'axe 1h-7h comme dans certains cas répertoriés<sup>7</sup>, les masses respectives pour la moitié existante (4,01 g) et pour la partie manquante (environ 3,30 g) ne correspondent pas à des standards officiels. La masse pour la moitié existante est même inédite tandis que nous connaissons un cas parfaitement similaire et un autre assez proche pour la partie manquante<sup>8</sup>, ce qui soulève des questions. Axe de découpage et masse plaident pour une même origine et période de pratique de découpe fin III<sup>e</sup> – début IV<sup>e</sup> siècle. Il est regrettable de ne pas connaître la provenance exacte de cette monnaie

qui pourrait apporter plus de précisions sur la circulation monétaire entre Romains, marchands asiatiques et populations d'Europe centrale.

#### 3. Probus

Le troisième *aureus* provient d'un champ cultivé à Corby, Northamptonshire (à mi-chemin entre Leicester et Cambridge, Angleterre centrale), découvert récemment par une détectoriste et publié sur le site internet du Portable Antiquities Scheme (PAS)<sup>9</sup>. Il se décrit comme suit :

Probus, Rome, 281.
[IMPPRO]BVSAVG
Buste lauré et cuirassé à g., tenant un sceptre posé sur l'épaule dr.
[VI]CTOR[IAGERM]
Trophée entre deux captifs agenouillés, les mains attachées derrière le dos.
Aureus fractionné: [2,30 g]; 12h (fig. 3).
RIC V/2, 142.





fig. 3

Nous ne connaissons qu'un seul exemplaire complet du même type 10 dont la masse est de 5,94 g, suggérant que les déchets produits par la découpe avoisinent les 3,64 g. Avec une provenance connue pour le centre de l'Angleterre, deux axes de découpages (7h–11h et 4h–8h) et une masse de 2,30 g, on peut déjà en tirer de nombreux enseignements.

Tout d'abord par la provenance, cet aureus fragmenté est à mettre en relation avec le déchet d'aureus découpé pour Postume trouvé à Gloucester (Pays de Galles) et dont la partie manquante, également provoquée par un double découpage épargnant le portrait impérial, est bien étalonnée à la masse du solidus<sup>11</sup>. Notre exemplaire semble confirmer l'hypothèse de ce calibrage et correspond parfaitement à son divisionnaire immédiat, le semis ou demi-solidus. La transaction nécessitait absolument un divisionnaire, au point de se séparer d'une masse plus lourde d'or! Ce détail confirme donc que lors de la circulation du solidus, certaines régions échappant à la romanité aussi bien en Angleterre qu'en Europe centrale, sont « trop riches », mais on tient quand même à payer « le prix à la masse officielle ». Nous ignorons encore la destination des déchets et lingots d'or provenant de fragments d'aurei.

Fig. 2 – Aureus découpé de Marc Aurèle © Heidelberger Münzhandlung Herbert Grün e. K.

Fig. 3 – Aureus découpé de Probus © Northamptonshire County Council.

- 4. Heidelberger Münzhandlung Herbert Grün e. K., Auktion 76, n° 223.
- 5. British Museum (1 ex.): BM 1867,0101.718: 7,32 g.
- 6. TURNER 1989, p. 30-36.
- 7. Voir dans le BCEN 47-2, p. 246-263 les aurei fragmentés pour Alexandre-Sévère (fig. 2), Dioclétien (fig. 6), Constance I césar (fig. 9) et le BCEN 48-1, p. 335 l'aureus fragmenté pour Gordien III.
- 8. Voir dans le *BCEN* 47-2, p. 246-263 l'aureus fragmenté pour Alexandre-Sévère (fig. 2 : axe de découpage et masse identiques à 3,30 g) et le *BCEN* 49-1, p. 31-32 l'aureus fragmenté pour Maximin Daïa (3,10 g.)
- 9. PAS, n° NARC-B63118.
- 10. Heritage Auction, Inc. Auction 3032, n° 23640, provenant des collections André Constantine Dimitriadis et McLendon. Notre exemplaire est de coin de droit et de revers différent, avec quatre lances accrochées au trophée au lieu de deux!
- 11. Voir dans le *BCEN* 47-2, p. 246-263 l'*aureus* fragmenté pour Postume (fig. 4).

## ANNEXE: métrologie des aurei de Néron du type RIC I<sup>2</sup> 71

Masse calculée avec les exemplaires suivants :

#### American Numismatic Society (5 ex.):

- 1. ANS 1967.153.117: 7,33 g
- 2. ANS 1957.191.12 : 7.33 a
- 3. ANS 1957.191.13 : 7.28 a
- 4. ANS 1957.191.14:7,37 q
- 5. ANS 1980.109.158:7,26 g

#### British Museum (8 ex.):

- 1. BM 1964,1203.96: 7,35 q
- 2. BM 1964,1203.94 : 7,04 g
- 3. BM 1864,1128.33:7,38 g
- 4. BM R1874,0715.9 : 7,40 g
- 5. BM R.6531: 7,31 g
- 6. BM 1912,0607.52: 7,16 g
- 7. BM R.6532: 7,39 g
- 8. BM 1996,0316.7:7,12 g

#### Sur le marché (20 ex.):

- 1. Gorny & Mosch Giessener Münzhandlung, Online Auction 263, n° 3589 : 7.18 a
- n° 3589 : 7,18 g
- 2. Gorny & Mosch Giessener Münzhandlung, Auction 261  $\rm n^{\circ}$  660 : 7,43  $\rm g$
- 3. Schulman b.v., Auction 358, n° 20 : 7,25 g
- 4. Auktionshaus H. D. Rauch GmbH, E-Auction 29, n° 92 : 7,04 g
- 5. Classical Numismatic Group, Electronic Auction 436, n° 539: 7,29 g
- 6. Classical Numismatic Group, Electronic Auction 436, n° 540 : 7,22 g
- 7. Numismatik Naumann (formerly Gitbud & Naumann), Auction 72, n° 391 : 7,06 g
- 8. OGN Numismatique Pierre Crinon, Auction June 2017, n° 266 :
- 7,29 g
- 9. Heritage Auctions Europe / MPO Auctions, Auction 48, n° 194 : 7,26 g
- 10. Heritage Auctions Europe / MPO Auctions, Auction 46, n° 86 : 7,08 g Harlan J. Berk, Ltd., Buy or Bid Sale 207, n° 12 : 7,29 g
- 11. Ira & Larry Goldberg Coins & Collectibles, Auction 110,  $n^{\circ}$  1841 : 6,95 q
- 12. Hess-Divo AG, Auction 336, n° 87 : 7,37 g
- 13. Classical Numismatic Group, Electronic Auction 444, n° 343 : 7,18 g
- 14. Numismatica Ars Classica, Auction 114, n° 619 : 7,33 g
- 15. Heritage World Coin Auctions, CSNS Signature Sale 3073, n° 30286 : 7,23 g
- 16. Roma Numismatics Ltd, E-Sale 55, n° 719 : 7,32 g
- 17. Tauler & Fau, Auction 29, n° 7092 : 7,11 g
- 18. Fritz Rudolf Künker GmbH & Co. KG, Auction 318, n° 1066 : 7,26 g
- 19. CGB, Monnaies 55, n° 121 : 7,17 g

## **Bibliographie**

#### **BMCIV**

H. MATTINGLY, Coins of the Roman Empire in the British Museum, vol. IV: Antoninus Pius to Commodus, Londres. 1968.

#### RNCMFR

J.-B. GIARD, *Catalogue des monnaies de l'Empire romain*. II. *De Tibère à Néron*. Paris. 1988.

#### **COHEN 1880**

H. COHEN, Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain communément appelées médailles impériales. Deuxième édition. Tome premier. Paris. 1880.

#### RIC I<sup>2</sup>

C.H.V. SUTHERLAND, The Roman Imperial Coinage, vol. 1: Augustus to Vitellius, Londres, 1984.

#### RIC II

H. MATTINGLY & E. A. SYDENHAM, *The Roman Imperial Coinage*, vol. III: *Antoninus Pius to Commodus*, Londres, 1986.

#### RIC V/2

H. MATTINGLY & E. A. SYDENHAM, *The Roman Imperial Coinage*, vol. V-2: *Probus to Amandus*, Londres, 1933.

#### **RAYNAUD 2010**

R. RAYNAUD, Les *aurei* découpés, catalogue et étude, *BCEN* 47/2, 2010, p. 246-263.

#### RAYNAUD 2011a

R. RAYNAUD, Les *aurei* découpés : supplément 1, Gordien III, *BCEN* 48/1, 2011, p. 335.

#### RAYNAUD 2011b

R. RAYNAUD, Les *aurei* découpés : supplément 2, Auguste, Gallien, *BCEN* 48/3, 2011, p. 388-390.

#### RAYNAUD 2012

R. RAYNAUD, Les *aurei* découpés : supplément 3, Maximin II Daïa, *BCEN* 49/1, 2012, p. 31-32.

#### RAYNAUD 2013

R. RAYNAUD, Les *aurei* découpés : supplément 4, Carin, *BCEN* 50/1, 2013, p. 135-136.

#### RAYNAUD 2014

R. RAYNAUD, Les *aurei* découpés : supplément 5, Faustine II, *BCEN* 51/2, 2014, p. 258-259.

#### RAYNAUD 2015

R. RAYNAUD, Les  $\it aurei$  découpés : supplément 6, Gordien III,  $\it BCEN\,53/2$ , 2015, p. 36.

#### RAYNAUD 2017

R. RAYNAUD, Les *aurei* découpés : supplément 7, Dioclétien, *BCEN* 54/2, 2017, p. 28-29.

#### RAYNAUD 2018

R. RAYNAUD, Les médaillons romains découpés : Gordien III (Rome, 243) et Gallien (Siscia, 264), *BCEN* 55/2, 2018, p. 24-25.

#### TURNER 1989

P. J. TURNER, *Roman coins from India*, Londres (University College London institute of Archaeology Publications 21, Occasional Publications 12), 1989.







# E-AUCTIONS LIVE-AUCTIONS BILLETS MONNAIES

Grecques
Gauloises
Romaines
Provinciales
Byzantines
Mérovingiennes
Carolingiennes
Féodales
Royales françaises

Royales étrangères
Modernes
Colonies
Monde
Euros
Nécessité
Jetons
Médailles

## LIBRAIRIE FOURNITURES

36 rue Vivienne - 75002 PARIS Tél. 01 40 26 42 97 - email : contact@cgb.fr du lundi au samedi de 9h à 18h www.cgb.fr



## Isis and Horus: a recently recognised reverse type for Gallienus

by N.M.McQ. Holmes

Abstract: The recent appearance of just the second recorded example of an antoninianus of Gallienus has prompted recognition that the previous identification was incorrect, and that the reverse portrays the goddess Isis holding the infant Horus. This coin is discussed in the light of previous depictions of Isis on imperial coins, and a possible historical context for the Gallienus issue is suggested.

Résumé: L'apparition récente du second exemplaire connu d'un antoninien de Gallien a montré que l'identification antérieure était erronée, et que le revers représente la déesse Isis portant l'enfant Horus. Cette monnaie fait l'objet d'une discussion éclairée par les représentations antérieures d'Isis dans le monnayage impérial, et un possible contexte historique pour cette émission de Gallien est ici proposé.

The following coin was recently offered for sale at auction<sup>1</sup> (**Fig. 1**):

Gallienus, AD 253-268. **GALLIENVSAVG** Radiate head right SAEC[VLI F]EL Isis standing left, right foot on prow of ship, holding the infant Horus at her breast; altar to right (identification of this feature uncertain; see

Antoninianus: 21.5 mm; 3.19 g; die axis 0°

The auction catalogue attributed the coin to an 'uncertain mint' and described it as 'apparently unpublished'. This was correct to the extent that no coin of Gallienus had previously been recorded with that reverse description. However, the coin is from the same dies as one in the collections of the British Museum in London and illustrated in MIR as 1442i, from the mint of Siscia. The description of the reverse design in MIR Table 42 is incorrect, however – 'st. m. Victla/Fuβ a. Prora' (i.e. [Felicitas] standing with Victoriola / foot on prow).

Isis did not belong to the regular pantheon of Roman deities who were frequently portrayed on imperial coins, and her depiction occurred only very rarely (apart from on Alexandrian tetradrachms). In some cases it can be seen in association with particular events. It is thus worth considering possible reasons for her appearance on a coin of Gallienus. Although his reign is notable for the number of gods and goddesses whose assistance was claimed or entreated on coins, particularly in the final issue of antoniniani from the Rome mint - the socalled 'animal series' – Isis does not appear at any other time.

It will be instructive, before considering this question, to list all the small number of previous instances of the depiction of Isis on imperial coins.

• The first occurrence seems to have been on sestertii of Hadrian (RIC 877), on which Serapis and Isis are depicted standing right, offering hands to Hadrian and Sabina, with the legend ADVENTVI AVG ALEXANDRIAE S C. This issue was obviously associated with Hadrian's visit to Alexandria in Egypt.



fig. 1 (éch. 2.5:1)



Classical Numismatic Group E-Sale 463 (11 March 2020), lot 459.

- On *dupondii* and *asses* struck in memory of the deified Faustina the Elder, wife of Antoninus Pius (*RIC* 1197), along with the legend PIETAS AVG S C, Isis is shown seated facing on a dog (a reference to the dog-star Sirius, with which she was associated<sup>2</sup>) and holding a *sistrum* (a form of rattle which was carried by the priests of Isis, and the shaking of which symbolised the rise and fall of the waters of the Nile<sup>3</sup>).
- Isis also occurs on two asses struck in memory of the deified Faustina the Younger, wife of Marcus Aurelius, both without reverse legends. On RIC 1725 she is depicted with a lotus flower on her head and holding a sistrum. At her feet are a peacock and a lion. On RIC 1726 she is portrayed as Isis Pharia, walking right and holding a sistrum. Behind her is a lighthouse and in front, a ship. This reflects her status as a sea goddess, associated with the lighthouse at Alexandria.<sup>4</sup>

There is no obvious explanation for the appearance of Isis on posthumous coins of two successive empresses, especially in three entirely different guises, but clearly she must have been perceived, at least in the later 2<sup>nd</sup> century AD, as having some relevance to the deification of female members of the imperial family.

- Closely following the example of the Hadrianic coin described above are coins of Commodus (aureus, RIC 246; sestertius RIC 614; dupondius RIC 621; As RIC 630). Commodus is shown standing left, crowned by Victory, clasping hands with Serapis and Isis standing right. On p. 362 of RIC it is suggested that these coins 'may preserve the memory of some special concession of the Emperor to Egyptian religion', although no further details are ventured.
- Following the same theme of interactions between goddess and emperor is an *aureus* of Caracalla (*RIC* 257), on which Isis stands right, holding a *sistrum* and presenting two corn ears to Caracalla, who stands left, holding a spear and trampling on a crocodile. *RIC* states, on p. 88, that this coin records Caracalla's visit to Alexandria.
- By far the closest iconographic parallel for the antoninianus of Gallienus is to be found on antoniniani and denarii of Julia Domna (RIC 577), on which Isis is depicted standing right, resting one foot on the prow of a ship and holding the infant Horus at her breast (**fig. 2**); on her left a rudder rests up against an altar. RIC, on page 74, states that "'Saeculi Felicitas" describes the type of Isis, with her infant Horus, as queen of the sea, setting her foot on a prow. The new Syrian dynasty enters into full sympathy with

the much loved Egyptian cult. There may be a more definitive reason for the use of this reverse type, however. The striking of the coins has been dated to AD 201,5 and at that time (AD late 199 or early 200 to 201) Septimius Severus was himself in Egypt, probably accompanied by his wife and sons.<sup>6</sup> It is notable that the coins were issued for Julia Domna rather for Severus himself, and there may be more than one significant detail in the design. The portrayal of Isis as nursing the infant Horus seems to emphasize Julia's role as the mother of a new imperial dynasty, but the inclusion of the ship, rudder and altar not only relates to Isis as a sea-goddess, as noted above, but may perhaps also refer to the transport of corn supplies from Egypt to Rome. Might Julia have been in some way responsible for overseeing this vital operation?7

Turning now to the coin of Gallienus which is the subject of this paper, we have to ask why Isis should have been portrayed on a coin at this time, and specifically why did the portrayal so closely resemble that on the coins of Julia Domna (fig. 3). We have seen that many of the previous appearances of Isis on coins have been connected with imperial visits to Egypt, but there does not seem to be any evidence that Gallienus went there in person. However, there were events there during the early part of his sole reign which might have merited recording by means of a coin issue.8 The Prefect of Egypt, Aemilianus, revolted and declared himself emperor, probably in the summer of AD 261, and then achieved victories against the Blemmyes on Egypt's southern frontier. In order to ensure the continuation of the grain supply, Gallienus despatched a fleet under the command of Aurelius Theodotus, probably in 262, and Aemilianus was defeated and captured. Theodotus became Prefect of Egypt and, some time later, put down a further rebellion led by a Moorish officer named Memor.9 Little, if anything, is certain concerning the reports of a very short-lived revolt by a man named Celsus somewhere in North Africa at some time during the reign of Gallienus.<sup>10</sup>

It is possible that any of these events could have led to the depiction of the Egyptian deity, Isis, on coins of Gallienus. There is a problem, however, in that MIR 1442 was placed by Göbl in Issue 3 at Siscia, which can be dated to AD 266 – probably rather later than any of the events mentioned above. It is difficult to see why the coin could not have been placed in an earlier issue, however. Göbl noted a relationship between his Issue 1 at Siscia with Rome Issues 6 and 7 (the earliest of the sole reign), then between Siscia 2



fig. 2



Fig. 2 – Julia Domna, denarius minted in Rome AD 201 : Roma e-Sale 65, 16/12/2019, n° 815, 3.14 q ; 7 h.

- 2. MELVILLE JONES 1990, p. 148.
- 3. STEVENSON 1889, p. 488 and 752.
- 4. MELVILLE JONES 1990, p. 148.
- 5. HILL 1977, p. 19-20, nos 485 and 504.
- CAH p. 17-18; details of Severus's activities while in Egypt, including his devotion to the cult of Serapis, are listed by BIRLEY 1988, p. 136-9.
- 7. This coin type is discussed by BERTOLAZZI 2019, at p. 468-469, in a paper specifically devoted to numismatic references to motherhood on coins of Julia Domna. He suggests that the presence of the rudder might have been intended to convey a connection between Julia and Isis Fortuna, thus portraying the empress as 'the guarantor of an age of prosperity'.
- 8. For an outline of such events, see SYVÄNNE 2019, p. 110-2 and 119.
- 9. CAH p. 174.
- 10. This event was recorded in the Historia Augusta and has usually been dismissed as fictitious, but SYVÄNNE suggests (p. 119), that there is likely to have been a grain of truth in the story. The revolt is said to have been put down by a female relation of the emperor, named Galliena, who might have been the inspiration for the mysterious GALLIENAE AVGVSTAE, series of coins at Rome. Others, e.g. BRAY 1997, p. 333, give no credence to the story at all.

and Rome 8, characterised by seated figures on the reverse, and between Siscia 3 and Rome 9, both with standing figures on the reverse.11 He placed all the antoniniani with legends FELICITAS AVG, FELICI AVG, FELICI AET and FELICITAS SAECVLI in Issue 3, but all these legends are accompanied by a standing figure of Felicitas, either holding caduceus and cornucopiae or holding caduceus and leaning on column. The depiction of Isis and Horus on the SAECVLI FEL type clearly distinguishes it from those others with similar legends, and there is nothing in the obverse legend or bust which would prevent it from being placed in Issue 1, dating from late AD 262 to 263. I would suggest that the probable historical context for the coin shows that it should be reattributed to that earlier issue.





fig. 3

It is valid to ask why this particular depiction of Isis was considered appropriate for such an occasion, given that the only closely similar predecessor had appeared on a coin of an empress. The similarity is so great, albeit in mirror image, that the diecutter must surely have seen, or been aware of, the earlier issue. The depiction of Isis with her foot on the prow of a ship seems likely to refer to the protection of the sea-goddess afforded either to the naval expedition of Theodotus or to the transport of the corn supply, or indeed to both. The lower part of the design is not entirely clear on either of the two known coins, but the section behind her looks less like an altar with a rudder leaning against it than the rear part of the superstructure of a ship. Perhaps the die-cutter, in attempting to copy the design of the coins of Julia Domna, was himself unsure of what was being portrayed on those coins and simply interpreted both sections as being part of a ship. Less easy to explain in this context is why the infant Horus was included in the design. Perhaps it was just intended to make it explicitly clear who the figure was intended to represent, but there are many other instances of Gallienus's coin portraits and reverse designs being influenced closely by those of earlier reigns and specifically of the Antonine and Severan periods, indicative of the emperor's wish to return to the artistic standards of earlier times.12

A second example of a design copied from a coin of Julia Domna, for instance, may be found on an antoninanus struck for Salonina, again at the mint of Siscia, with the reverse LVNA LVCIF and the depiction of *Luna* driving a *biga* to left (*MIR* 1469r) (**fig. 4**). This design copies that on *denarii*, antoniniani and aurei of Julia (*RIC* Caracalla 379), with legend LVNA LVCIFERA (**fig. 5**).

## **Bibliography**

BERTOLAZZI 2019

R. BERTOLAZZI, Julia Domna and Her Divine Motherhood: A Re-Examination of the Evidence from Imperial Coins, *The Classical Journal* 114.4, 2019, p. 464-486.

#### RIKLEY 1988

A.R. BIRLEY, *The African Emperor Septimius Severus*, revised edition, London, 1988.

#### **BRAY 1997**

J. BRAY, *Gallienus*. A Study in Reformist and Sexual Politics, Kent Town, South Australia, 1997.

#### CAH

S.A. COOK, F.E. ADCOCK, M.P. CHARLESWORTH & N.H.BAYNES (eds.), The Cambridge Ancient History, Vol. XII. The Imperial Crisis and Recovery A.D. 193-324. Cambridge. 1938. repr. 1989.

#### HILL 1977

P.V. HILL, The Coinage of Septimius Severus and his Family of the Mint of Rome A.D. 193-217. London, 1977.

#### HOLMES 2019

N.M.McQ. HOLMES, The Development of Imperial Portraiture on the Coinage of Gallienus (AD 253-268), *Numismatic Chronicle*, 179, 2019, p. 225-248.

#### MELVILLE JONES 1990

J. MELVILLE JONES, A Dictionary of Ancient Roman Coins, London, 1990.

#### MIR

R. GÖBL, Moneta Imperii Romani 36, 43, 44. Die Münzprägung der Kaiser Valerianus I / Gallienus / Saloninus (253/268), Regalianus (260) und Macrianus / Quietus (260/262), 3 vols., Wien, 2000.

#### STEVENSON 1889

S.W. STEVENSON, A Dictionary of Roman Coins, 1889, repr. London, 1964.

#### SYVÄNNE 2019

I. SYVÄNNE, *The Reign of Emperor Gallienus*, Barnsley, South Yorkshire. 2019.



fig. 4





fig. 5



- Fig. 3 Antoninianus of Siscia (left), and denarius of Julia Domna (image reversed) (right)
- Fig. 4 Salonina, Siscia, c. 267-268, MIR 1469r (CNG Electronic Auction 442, 17-4-2019, no 480): 2.35 g ; 6h.
- Fg. 5 Julia Domna, Rome, 215, denarius RIC 379c (CNG Electronic Auction 465, 8-4-2020, no 429): 2.82 g, 12h.
- 11. MIR p. 119.
- 12. For the whole concept of the 'Gallienic Renaissance', see *CAH* p. 556-7, and especially BRAY 1997, chapter XVII, p. 231-49. For the influence of earlier coins on the portraiture of Gallienus, see HOLMES 2019, p. 237-9.

## Jean-Luc VAN DER SCHUEREN

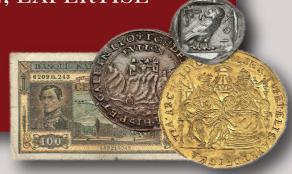
## Numismate Professionnel

Membre de l'Association Internationale des Numismates Professionnels

Depuis 1985, nous mettons à votre disposition nos **compétences numismatiques** et notre **sérieux**, et ce en toute **discrétion**... N'hésitez donc pas à nous contacter, y compris pour une évaluation ou une expertise de vos collections!

ACHAT, VENTE, ÉVALUATION, EXPERTISE

MONNAIES, MÉDAILLES, JETONS, DÉCORATIONS, ORDRES, BILLETS DE BANQUE ANCIENS



Comme tous les membres de l'Association Internationale des Numismates Professionnels (AINP), nous vous offrons une garantie d'authenticité de vos achats sans limite dans le temps





Nous sommes situés en plein cœur de Bruxelles, près de la Bourse, à deux pas de la Grand Place et à proximité immédiate de la gare Centrale et de la station de métro « Bourse ».

14 rue de la Bourse, 1000 Bruxelles - BELGIQUE Tél. : +32-(0)2-513 34 00

iapnsecret@compuserve.com

Heures d'ouverture : lundi - vendredi : 11 - 17H

## Alcune zecche inedite del *robertino*, autorizzate al culmine del regno di Roberto d'Angiò nel Meridione d'Italia

## per Simonluca Perfetto

Abstract: This study documents the minting of the *carlino* outside the mint of Naples but into the Kingdom, at the time of Robert the Wise, offering a further contribution to the cataloging of the immobilized *robertini*. In addition, it contains an anticipation of the modalities through which the Florentine bankers minted coins in the Kingdom of Naples.

Riassunto: Questo studio documenta la coniazione del carlino al di fuori della zecca di Napoli e nell'ambito del Regno, al tempo di Roberto d'Angiò, offrendo un ulteriore contributo alla catalogazione dei robertini immobilizzati. Inoltre, contiene un'anticipazione delle modalità attraverso le quali i banchieri fiorentini battevano moneta nel Regno di Napoli.

Il regno di Roberto d'Angiò (1309-1343) rappresenta il trampolino di lancio per il gigliato, in quanto dal termine di tale periodo in poi questo tipo di carlino d'argento fu immobilizzato fino a traghettarsi all'epoca moderna, allorquando la sua coniazione fu verosimilmente interrotta nel 1528<sup>1</sup>. Peraltro, la bibliografia del settore numismatico non ha mai assegnato a zecche diverse da quella di Napoli alcuna coniazione d'argento nell'ambito del Regno, durante il periodo compreso tra i domini (esclusi) di Carlo I d'Angiò e Carlo III di Durazzo, non contemplando inoltre la coniazione del gigliato immobilizzato nemmeno nei pacificamente riconosciuti momenti di lavorazione dell'argento nelle cosiddette zecche minori angioine, che operarono alternativamente a quelle aragonesi<sup>2</sup>. Benché oggi sia ormai assodato che anche le zecche minori produssero qiqliati immobilizzati, grazie alla documentazione, pragmaticamente numismatica (=derivante dai conî), che certifica la loro coniazione in periodi nei quali la zecca partenopea era tenuta dagli Aragonesi<sup>3</sup>, ovvero nel tempo in cui questa zecca non avrebbe potuto lavorare in favore angioino, sinora non si erano avute notizie su emissioni al di fuori di Napoli per il regolare robertino a nome di Roberto d'Angiò, vale a dire per quello non ancora immobilizzato e dunque coniato prima facie durante il regno di detto sovrano<sup>4</sup>. In verità, esiste un documento, del tutto noto ai più, ma completamente sottovalutato, il quale certifica la coniazione di robertini dentro e fuori della zecca di Napoli, a partire dal settembre 1340<sup>5</sup>. In breve, la carta dice che i signori della moneta di Firenze, all'unanimità, concessero a Andrea Guidalotti<sup>6</sup>, membro rappresentante della società di Guccio Toccio di Uzzano e Ticci Migliorati<sup>7</sup>, licenza e 'parola' di battere carlini nel Regno di Napoli, con la prescrizione della relativa lega8; con la possibilità di estrarre da uno sterlino e mezzo a più di mezzo per oncia9; con l'indicazione dei quantitativi da coniare per libbra<sup>10</sup>; nonché col vantaggio della totale libertà

- Cfr. PERFETTO 2019, p. 247. L'ultima zecca angioina ad avere la possibilità di emettere gigliati immobilizzati fu quella di Sulmona, città alla quale fu concessa la zecca in occasione della discesa del Lautrech.
- Tra le catalogazioni più recenti che evidenziano l'assenza di gigliato immobilizzato nelle zecche diverse da Napoli, si vedano MEC 14.III relativamente al quale vd anche la precisazione più avanti alla nota 37; BAKER 2002; MIR ZM; GIULIANI & FABRIZI 2014; GIULIANI & FABRIZI 2015; GIULIANI & FABRIZI 2017, nonché le numerose serie di cataloghi di monete sul medioevo regnicolo edite da Alberto D'Andrea (D'ANDREA 2015; D'ANDREA & ANDREANI 2007; D'ANDREA & ANDREANI 2009). Sulla medesima linea era la bibliografia ottocentesca e quella della prima metà del Novecento, ovvero quella sulla quale fino a poco tempo fa ci si basava (naturalmente Sambon, Cagiati, Dell'Erba e il Corpus). Tra questi ultimi, nonostante il Sambon e il Dell'Erba avessero riconosciuto la coniazione del robertino immobilizzato fino al regno di Giovanna II, peraltro senza documentarla, non diedero altresì notizia della sua coniazione in zecche diverse da quella di Napoli, nell'ambito
- 3. Sul punto vd ampiamente PERFETTO forthcoming.
- Perciò, questa breve ricerca colma un enorme vuoto, aprendo ad altre innumerevoli possibilità mai messe in campo.
- Per la trascrizione integrale del documento che si trova in ASFi, Mercanzia, 145, ff. 24r-24v si rimanda all'appendice (DOC 2). Un'altra trascrizione che ha reso noto il documento ai numismatici si trova in BERNOCCHI 1975, vol. I, p. XXXIII.
- Si tratta di un appartenente a una nobile famiglia piuttosto ramificata tra Toscana e Umbria, ma con qualche esponente anche nel napoletano. Uno dei più famosi fu Francesco Guidalotti, che intorno al 1385 fu abate del monastero di San Pietro Bartolomeo Nicola da Matelica (cfr. SARTORE 2005, p. 533). Molti Guidalotti,

- provenienti da Castelfiorentino, sono annoverati come giudici e notai tra Duecento e Trecento (cfr. passim MORI 2011).
- Cfr. RUTEMBERG 1957, p. 690. La compagnia Guccio da Uzzano e Tici Migliorati tra il 1338 e il 1341 risulta molto attiva, nonché in stretti rapporti con i Peruzzi, che di lì a poco falliranno nel 1343 (cfr. SAPORI 1934, pp. 3-4). Da RUTEMBERG 1957, p. 691: «Era una delle molte famiglie feudatarie del territorio di Firenze. Il primo nome conosciuto è quello di Ranuccio, di soprannome Migliorelli oppure Migliorati, che risulta proprietario del Castel di Uzzano in Val di Greve: dal nome del quale castello assunsero il cognome anche i discendenti di Ranuccio». Costui fu un importante agente degli Acciaiuoli a Venezia e in Sicilia (cfr. l'inventario dei libri della compagnia degli Acciaiuoli fallita nel 1345 in HOSHINO 1982-1983, pp. 12-20.
- «[...] ad ligam undecim unciarum et starlaninorum [f. 24v] trium argenti fini per libram ipsius monete [...]». La lega di questi gigliati doveva essere di 11 once e 3 sterlini di argento fine per libbra, vale a dire intorno ai livelli massimi di purezza dell'argento raguseo (cfr. PERFETTO 2019, p. 240), per cui di poco migliori, mediamente, rispetto a quelli fatti coniare nella zecca di Napoli per ordine di Gaspare Bonciani, a lacopo Cotrugli negli anni 1426-1433.
- 9. «[...] starlaninorum xx/l pro qualibet uncia computando, que possit extrahy de medio starlanini unius et de medio pluri [...]».
- 10. «[...] et debeant esse giliati sive carlini Lxxx pro qualibet libra, secundum pondus civitatis Neapolis, valoris granorum decem pro qualibet gigliato sive karlino». Ogni libbra d'argento avrebbe dovuto produrre 80 robertini, i quali, appena battuti, dovevano pesare circa g 4,009 cadauno. Anche in questo caso, il peso era leggermente superiore ai gigliati del Cotrugli, che si aggiravano sui 3,90 g (vd nota precedente). Peso e qualità calanti rientrano nella parabola discendente della storia angioina.

nell'organizzazione della produzione monetaria<sup>11</sup>. Tuttavia, l'eccezionalità di questo passo non risiede tanto nel fatto che mercanti e/o banchieri fiorentini battessero moneta nella zecca di Napoli, poiché in epoca angioina, dal tempo di Roberto a quello di Renato, questa fu la regola e non già l'eccezione, sia per l'oro, sia per l'argento<sup>12</sup>. Per converso, la straordinarietà verte sul potere delle istituzioni fiorentine di autorizzare direttamente nel Regno di Napoli la coniazione dei robertini, segno che la concessione era per così dire di secondo grado, cioè subappaltata in virtù di accordi superiori e diretti col comune di Firenze sul piano giuridico, mentre dal punto di vista numismatico sbalordisce che si potessero battere e far fare robertini «in civitate Neapolis et eius districtu et in terris Appulee», vale a dire nella zecca della città di Napoli, nel suo circondario e in terra di Puglia. Pertanto, potenzialmente si sarebbe attivata almeno una zecca nei dintorni di Napoli e almeno una zecca in Puglia. Naturalmente è anche possibile che questi robertini si siano coniati solo a Napoli, zecca per la quale i mercanti erano stati pure autorizzati, ma il tenore della parte successiva del provvedimento, che imponeva che «debeant esse giliati sive carlini Lxxx pro qualibet libra, secundum pondus civitatis Neapolis», spinge a credere che le monete furono coniate in zecche esterne, ma allo stesso modo di come si lavoravano e calibravano nella città di Napoli.

Per quanto riguarda l'ipotesi di una zecca nel circondario di Napoli non si dispone di ulteriori elementi al fine dell'individuazione di una sede precisa, ma di seguito si citano alcuni luoghi facenti parte del distretto di Napoli, in quanto tra basso medioevo ed epoca moderna furono usati come sede di zecca o comunque perché sulla scorta delle conoscenze attuali lasciano adito a qualche probabilità, in virtù dello sfruttamento che in futuro se ne sarebbe fatto in tal senso. Infatti, si è visto che nel 1556 metalli e monete furono lavorati nella Torre dell'Oro (forse occasionalmente pure in epoca aragonese), ma tale luogo non era stato ancora costruito al tempo di Roberto<sup>13</sup>. Tale modus operandi farebbe pensare a qualche luogo analogo alla zecca centrale con sede in città. Nel Seicento, altra officina monetaria fu dislocata a Torre Annunziata<sup>14</sup>. Infine si ricorda che, in occasione dell'allestimento della zecca angioina di Aguino nel 1461, Onorato Caetani aveva mandato a chiamare un maestro argentiere che risiedeva a Castellammare di Stabia, tal Giovanni Spingardeni<sup>15</sup>. Se si potesse ricostruire una tradizione di maestri monetali locali, potrebbe essere appunto Castellammare un luogo in cui si faceva moneta nei dintorni di Napoli. Del resto, geograficamente, nell'ambito del golfo di Napoli, Castellammare si trova in posizione

speculare rispetto alla capitale (fig. 1) proprio all'indomani della pace di Caltabellotta invisa al Duca di Calabria Roberto d'Angiò (1302), i Bardi furono soppiantati dai Peruzzi nella zecca di Napoli, ma in compenso acquisirono la giurisdizione su Castellammare, che divenne una loro sede<sup>16</sup>. Molto più circoscrivibile e concreta è invece l'ipotesi della zecca pugliese che ci si sente di dare per certamente attivata per quattro ordini di ragioni: le prime tre di natura logisticocommerciale e l'ultima di carattere istituzionale. La prima è data dal fatto che le coste pugliesi costituivano l'ideale luogo di sbarco dell'argento raguseo, stante la distanza ridotta dalla costa balcanica<sup>17</sup>. La seconda consiste nel fatto che molte transazioni che richiedevano danaro liquido si svolgevano a Melfi<sup>18</sup>, oggi sita a confine tra Basilicata e Puglia, ma soprattutto a metà strada tra la costa adriatica e la città di Napoli. Fu peraltro l'antica capitale della Contea di Puglia. Non a caso, proprio Niccolò Acciaiuoli, uno dei più grandi appaltatori della zecca partenopea, fu investito del titolo di conte di Melfi, durante il regno di Giovanna I<sup>19</sup>. Già al tempo di Federico II, Melfi aveva giocato un certo ruolo nella coniazione dell'oro e dell'argento, che quivi era stato raccolto per poi essere battuto altrove, segnatamente a Grottaferrata<sup>20</sup>. La terza ragione vede inoltre la Puglia come capitale centro di interessi per i Fiorentini quanto all'esportazione dei cereali, specialmente nei pressi di Barletta, ove risiedeva il console dei Toscani<sup>21</sup>, nonché il tesoriere Lapo Clarito della società dei Peruzzi<sup>22</sup> e la città fu spesso praticata dai Bardi, dai Mozzi e dagli Acciaiuoli<sup>23</sup>, tutti potenziali produttori di moneta in una città che effettivamente ebbe una zecca almeno in due occasioni, rispettivamente al tempo di Carlo I d'Angiò e di Ferdinando I d'Aragona<sup>24</sup>. L'ultima ragione si concreta poi in un riscontro oggettivo sul territorio: la presenza istituzionale della zecca di Brindisi, come alter ego di quella di Napoli, una volta dismesso lo storico binomio consolidato ai tempi di Federico II con la zecca di Messina<sup>25</sup>. L'officina di Brindisi, sebbene valutata per una certa attività sporadica sotto Roberto, nonché ritenuta sino ad oggi operativa solo per il rame e per il biglione, rappresentava pur sempre un atelier con tutte le comodità del caso, utili ad una pronta coniazione. In effetti, il Sambon aveva scritto che Carlo d'Angiò aveva dismesso il conio dell'oro a Brindisi nel 1278, circostanza che aveva incoraggiato l'interpretazione del

nome di 'parva sicla Brundusii', per intendere

il titolo di una zecca che aveva continuato a

lavorare soltanto «moneta erosa» anche dopo il

regno di Roberto, ma l'esimio autore non si era

anch'egli dei conî di carlini identici a quelli di

Napoli<sup>26</sup>. La successiva dismissione della zecca

pronunciato sull'argento, probabilmente vittima

- 11. «[...] nec non pilas, torsellos et alia ferramenta pro dicta moneta cudenda opportune faciendum et fieri faciendum libere, licite et inpune». Tutta l'attività di coniazione poteva essere gestita liberamente, lecitamente e impunemente, vale a dire che nessuno l'avrebbe potuta contestare, benché svolta al di fuori della zecca di Napoli o in locali privati. Insomma, esibendo questa licenza, non sarebbero stati considerati dei falsari.
- Per il tempo di Roberto d'Angiò, un rapido ragguaglio su alcune famiglie di mercanti alla zecca si trova in SAMBON 1916, pp. 173-174.
- 13. Vd PERFETTO 2019A.
- Uno dei primi autori a parlare della zecca di Torre Annunziata fu PROTA 1920, p. 15.
- 15. Cfr. PERFETTO 2016, p. 40.
- 16. Cfr. DAVIDSOHN 1896-1927, VI, p. 781; nonché TOCCO 2001, p. 11.
- Si rimanda almeno a POPOVIC-RADENKOVIC 1958-1959 e
   POPOVIC-RADENKOVIC 1959.
- Molte transazioni importanti si svolsero a Melfi tra i banchieri dei sovrani napoletani angioini (cfr. TOGNETTI 2012, p. 262; PERFETTO 2018, p. 18 e nt 29; PERFETTO 2019, p. 262).
- L'Acciaiuoli, intorno al 1348, già conte di Terlizzi, scambiò questa contea con quella di Melfi (cfr. LÉONARD 1960). Sul ruolo di gran siniscalco ricoperto dall'Acciaiuoli vd TOCCO 2005.
- 20. Uno dei primi a dare notizia della raccolta di oro e argento a Melfi, sebbene si trattasse di metalli non direttamente correlati a quelli importati da Ragusa, fu GRIMALDI 1749 (p. 324), che aveva ripreso la notizia dalla *Cronica* di Riccardo San Germano, ma sul punto vd pure PERFETTO 2014 (pp. 35-36), che ha evidenziato l'impiego di questi metalli a fini di coniazione in una zecca inedita.
- 21. Cfr. DAVIDSOHN 1901, p.189, n. 952.
- 22. Cfr. ivi, p. 46, n. 182.
- 23. Cfr. ivi, p. 51, n. 218.
- 24. Cfr. RUOTOLO 2011, p. 508.
- 25. Per la sincronia tra Brindisi e Messina al tempo di Federico II, si rimanda a *MEC* 14.III, pp. 154-189.
- 26. Cfr. SAMBON 1891, p. 343. A conferma della minore importanza di Brindisi segnalata dal Sambon, ma in parziale disaccordo col periodo di attività indicato dallo stesso, corrispondente a tutto il periodo del regno di Roberto e con privilegi rinnovati nel 1343

di Brindisi, a partire dunque dal regno di Carlo III di Durazzo<sup>27</sup>, giustificherebbe altresì l'attività del fiorentino Gaspare Bonciani dal tempo di Giovanna II fino agli albori del regno di Renato, momenti in cui l'argento raguseo, benché fatto transitare attraverso la Puglia e Melfi, veniva coniato a Napoli da lacopo Cotrugli<sup>28</sup>. A tale apparente scopertura di zecche sul fronte costiero adriatico<sup>29</sup>, probabilmente dal 1441 posero rimedio gli Aragonesi con l'istituzione della zecca di Lanciano, abilitata a coniare oro, argento e rame secondo il conio delle monete di Napoli<sup>30</sup>.

Quanto detto al proposito della licenza per battere moneta concessa al Guidalotti, vale anche per l'inedita licenza concessa il giorno precedente dai priori delle arti allo stesso mercante<sup>31</sup>. Sul punto occorre spendere qualche parola, tanto per precisare che entrambi i provvedimenti denotano che le autorità fiorentine e, segnatamente i signori della moneta di Firenze, autorizzavano le coniazioni di moneta in Napoli e nel Regno come se fossero essi stessi i sovrani di Napoli o gli appaltatori della zecca. Da ciò si evince, come sopra anticipato, che tra Roberto d'Angiò e il comune di Firenze esisteva un accordo superiore, attraverso il quale gli appalti della zecca partenopea, a quel tempo, potevano essere accordati da Firenze, rimettendone il comando alle istituzioni fiorentine, ovvero direttamente

dalla corte napoletana per propria esigenza. Questa deduzione è fondamentale, perché consente di sostenere che gli appaltatori della zecca di Napoli di volta in volta succedutisi poterono essere autorizzati a battere anche moneta fiorentina in Napoli, visto che quest'ultima era diventata solo una piazza di Firenze che decideva quale e quanta moneta coniare<sup>32</sup>.

L'apparente doppia licenza per coniare robertini, probabilmente costituiva solo un passaggio burocratico<sup>33</sup>, consistente nella previa approvazione da parte dei priori delle arti e nella successiva convalida da parte dei signori della moneta. Infatti, la prima fu accordata «in palatio populi in loco seu camera residentie dominorum priorum et vexilliferi iustitie» e la seconda «in domo habitationis offictialis universitatis mercatorum et mercantie civitatis Florentie», ma entrambe con contenuto identico e soprattutto per lo stesso periodo, ma quale? Indubbiamente le concessioni, viste le autorità emittenti, avrebbero riquardato almeno il semestre successivo che decorreva dal mese di novembre, come si conveniva a Firenze. Dunque anche a Napoli – e solo per la moneta – gli appaltatori esterni seguivano il sistema fiorentino dei semestri. Il potere sconfinato con cui da Firenze si poteva ordinare il conio del robertino a legenda stabilita, stante il grande interesse per questa moneta,

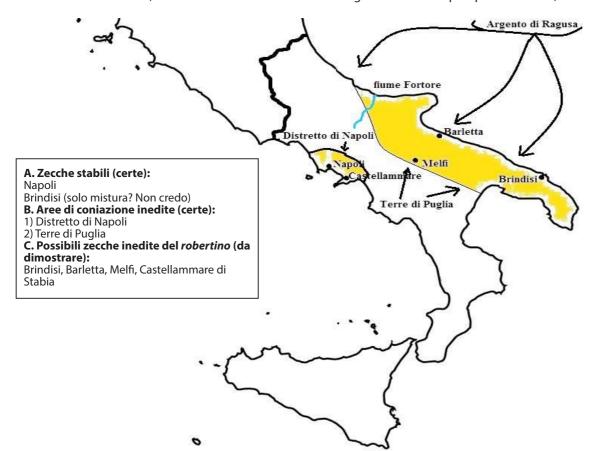


Fig. 1 – Mappa provvisoria delle zecche e delle aree di coniazione dei carlini del Regno di Napoli al tempo di Roberto d'Angiò (1309-1343)<sup>34</sup>

(SAMBON 1912, p. 187 e nota 3), gli autori del MEC 14.III (pp. 231-232) la ritengono una zecca «of quite secondary importance, probably open only at the start of the reign and confined to striking denari». Alla luce dei documenti qui presentati in appendice, se la zecca pugliese fosse quella brindisina (molto probabile). sarebbe possibile sia confermarne la secondaria importanza, accrescendola però di maggiori prerogative; sia confermarne l'attività sul finire del regno di Roberto; sia smentirne definitivamente l'esclusivo conio di monete di mistura. In ogni caso si ricorda che addirittura al tempo di Giovanna I (1346), a godere di numerosi privilegi erano stati prima i siclari della zecca di Brindisi, rispetto a quelli di Napoli (cfr. MONTI 1937, p. 302).

- 27. Questa apparente o momentanea dismissione sarà presto agevolmente smentita, visto che nel 1383 Carlo III di Durazzo aveva nuovamente adottato le dinamiche regnicole dei tempi di Roberto, riconfermando Brindisi (cfr. SAMBON 1893, p. 471). Naturalmente occorrerebbe qualche indizio che confermi l'operatività della zecca, la quale comunque avrebbe operato solo in immobilizazione/imitazione, non già come le abruzzesi Aquila e Sulmona che lavoravano su più fronti.
- 28. Cfr. passim PERFETTO 2019.
- 29. Vd, benché da aggiornare, le cartine in GIULIANI & FABRIZI 2014, p. 143, p. 151, p. 156, p. 166, p. 169, p. 189, p. 194, p. 201; che presentano la Puglia completamente sprovvista di zecche (inclusa Brindisi al tempo di Carlo III) e mostrano sulla costa due sole eccezioni: Guardiagrele (ufficialmente aperta, però, a motivo di guerra) e Ortona, poco dopo azzerata da Lanciano.
- 30. Recentemente il fronte angioino pugliese si è arricchito di un'altra zecca, quella di Lucera, collocabile al 1461 (vd MORETTI & D'ANDREA 2019), periodo tuttavia al di fuori di questa analisi angioina, ma che indirettamente lascia un vuoto per il periodo precedente (ante Alphonsum), al quale in maniera dubitativa era stata attribuita questa zecca.
- 31. In BERNOCCHI 1975, vol. I, p. XXXIII, nota 1, questa prima concessione è solo segnalata. Il testo completo di ASFi, *Mercanzia*, 145, ff. 23v-24r (Firenze, 31 agosto 1340), si trova in appendice (*DOC* 1).
- 32. Sul punto vd anche PERFETTO forthcoming 2.
- 33. Tuttavia, secondo BERNOCCHI 1975, vol. I, p. XXXIII, nota 1, si sarebbe trattato di un'analoga licenza.
- 34. Si ricorda che il Molise, benché avesse sviluppato istituzioni locali

trova riscontro pure nel contratto che nel 1372 il fiorentino *Johan Fillassi* aveva concluso col siniscalco di Provenza, al fine di fargli coniare a Tarascon *robertini* con legenda 'ROBERTUS DEI GRACIA IERUSALEM ET SICILIE REX'<sup>35</sup>.

Tuttavia ci furono anche alcuni momenti, come nell'anno 1323, in cui certe compagnie fiorentine, segnatamente Bardi, Peruzzi e Scali, non vollero più tenere la gabella della zecca dei carlini:

«März 12. (Neapel.) Karl Herzog von Kalabrien, Vikar des Königreichs, giebt bekannt, dass bisher die Societäten Bardi, Peruzzi und Scali die cabella regie sicle Neapolis Carolensium, argenti innehatten, gegen Abgabe von 11 gran. pro qualibet libra Carolensium, quos ... cudi facerent, dass sie sie aber nicht länger behalten wollen, weshalb sie Anderen übertragen wird. — StAN. — RA. 243 f. 73»<sup>36</sup>.

La tendenza fu poi invertita con la successiva concorrenza degli Acciaiuoli, che ricominciarono a battere carlini con rinnovato slancio, offuscando la compagnia dei Bardi.

Quanto alle tipologie monetali, che effettivamente furono prodotte dagli Uzzano, tradizionalmente per gli anni 1340-1343 è stato indicato il *gigliato* con cerchietto (**fig. 2**).



Fig. 2 – Disegno del Sambon, gigliato con cerchietto

Secondo il Sambon, «l'incisione di questa moneta era dovuta a Nicola di Morrone, napoletano, che era stato nominato incisore dei conii nel luglio del 1329, con assegno annuo di 18 once (4 luglio 1329, Arch., vol. XXXIV, n. 1625) e che teneva ancora quell'ufficio nel 1343 (Reg. 333, fol. 50)». Pertanto, alla luce dei 'nuovi' appalti riportati in appendice, che non erano conosciuti dall'autore, nonché in ragione della fattura spiccatamente diversa di questa moneta rispetto a quella del robertino tradizionale (**fig. 3a**), è possibile che sia proprio il *gigliato* indicato dal Sambon a dover essere ascritto all'appalto degli Uzzano/Migliorati, ma il tutto non convince.



Fig. 3a – Gigliato a legenda 'ROBERTUS' e campo libero. Fonte: Asta Rauch 109, 13 novembre 2019 - lotto n.2325





Fig. 3b – Gigliato a legenda 'ROBERT' con cerchietto. Fonte: Asta Artemide XLVI, 3-4 dicembre 2016 - lotto n.588, 3,89 g

Infatti, per converso, bisogna rilevare che queste monete non sono a legenda 'ROBERTUS', bensì 'ROBERT', per cui dovrebbero già appartenere alla monetazione immobilizzata *post regnum Roberti*. Dunque, soltanto anticipando tale condizione, si potrebbero assegnare alle concessioni in esame. Rimanendo, invece, sulla distinzione tradizionale, il *robertino* (**fig. 3b**) non presenta incompatibilità con l'ipotesi di una coniazione in una zecca esterna rispetto a Napoli o di un'autorità esterna che conia in Napoli, dal tempo di Giovanna I in poi, ipotesi, queste ultime due, che preferisco al solco tracciato dal Sambon<sup>37</sup>.

Di conseguenza i gigliati degli Uzzano vanno ricercati tra quelli anonimi, tra quelli con ghianda e giglio o nell'ambito di un tertium genus, a legenda 'ROBERTUS', da individuare. Certo è che se i provvedimenti volti a reprimere le frodi, presi nel 1342, conseguirono all'appalto degli Uzzano, costoro non avevano evidentemente rispettato le prescrizioni indicate nella concessione (pondus civitatis Neapolis)38. Del resto, nel 1341, molte compagnie fecero bancarotta, Uzzano inclusi<sup>39</sup>, per cui la coniazione di cattiva moneta potrebbe aver rappresentato l'operazione speculativa estrema, messa in campo da questa compagnia per salvarsi. Infatti il termine del semestre di coniazione spirò il 1 maggio 1341, proprio alla vigilia del fallimento.

proprie, nell'ambito del cosiddetto Contado del Molise, da un punto di vista storico è spesso considerato come parte del nord della Puglia e/o parte del sud dell'Abruzzo, tanto è vero che ancor oggi manca di una Deputazione di storia regionale (BRUNO SULLI ad vocem). La portulania centrale di Abruzzo e Molise sedeva in Termoli, come se fosse un'unica regione. Pertanto, in senso lato, per terra di Puglia vanno considerati anche il sud della provincia d'Abruzzo Citra (alias Molise nord) e naturalmente la Capitanata (alias Molise sud). Del resto i mercanti pratesi sbarcavano argento proprio sul Fortore (fig. 1), Manfredonia, Barletta e Trani (cfr. PINELLI 2008, p. 594 e PERFETTO 2019, p. 241).

- Cfr. BLANCARD 1883 e SAMBON 1897 (pp. 179-180), che lo richiama.
- 36. Tratto da DAVIDSOHN 1901, p.162, n. 788.
- 37. Naturalmente in bibliografia queste monete (fig. 3b) sono assegnate al regno di Roberto d'Angiò e alla zecca di Napoli. Ad esempio BAKER 2002 (pp. 182-184) ne anticipa addirittura l'emissione al 1321-1324; GIULIANI & FABRIZI 2015, p. 11 e p. 52, rimangono in linea col Sambon, senza pronunciarsi; mentre nel MEC 14.III, p. 686, plate 38, nonostante la discutibile riunione cronologica, è giustamente precisato che nell'ambito delle monete assegnate a Roberto esistono zecche incerte. In PERFETTO forthcoming. nonostante sia presentato il primo repertorio mai realizzato del robertino immobilizzato, la catalogazione dei gigliati con simboli presenti nello stesso ripostiglio è stata differita a ricerche mirate su ogni moneta. Nel presente studio, per esempio, non pare che sia stata definitivamente risolta la questione del aialiato con cerchietto, ma almeno questo tipo è stato espunto dal periodo di Roberto.
- Cfr. SAMBON 1912, p. 196: « Le cose però non andavano quari meglio che nel 1318 e ne è indizio un documento del 10 giugno 1342 (Arch., vol. XLI, n. 2346), dal quale apprendiamo che, essendosi verificate nuove frodi, e trovandosi pesi scarsi appo i mercanti e cambisti, furono fatti eseguire nuovi campioni ponderali e spediti a tutti i giustizieri ». Il documento si trova in MINIERI-RICCIO 1883 (pp. 386-387) ed è riassunto in GIULIANI & FABRIZI 2015, pp. 13-14. L'allarme per la moneta tosata o di peso ridotto sembra riquardare proprio le aree che il Guidalotti doveva praticare. Infatti, benché i nuovi campioni fossero stati spediti a tutti i mastri giustizieri, all'attenzione della Corte



Fig. 4a – Fonte: ASFi, Mercanzia, 145, f. 24r (Firenze, 31 agosto - 1 settembre 1340)

Fig. 4b – Fonte: Asta Rauch 109 13 novembre 2019 - lotto n. 2325

## 13 novembre 2019 -

#### D/# ROBERTUS DEL GRA LERLI ET SICILIREX® R/\* DODOR REGI LUDICIA DILLIGIT

Per nostra fortuna, in margine alla carta 24r<sup>41</sup>, che contiene la seconda parte della prima licenza e la prima parte della seconda licenza sono presenti le facce delle due monete che si dovevano coniare dal 1340 in poi: il *gigliato* d'argento e il *denaro* di mistura. Stavolta l'importanza è fondamentale per l'intera storia del *gigliato*: infatti, il *robertino* reca la legenda 'ROBERTUS', il che dimostra

- 1. che gli Uzzano coniarono *gigliati* tradizionali (**figg. 3a e 4**);
- 2. che questi *robertini* furono emessi fino alla fine del regno di Roberto;
- 3. che gli stessi potevano essere battuti anche in altre zecche, al tempo di Roberto e probabilmente anche successivamente, ma con impronta immobilizzata;
- 4. che il criterio di distinzione cronologica secondo la legenda 'ROBERTUS' e l'abbreviatura 'ROBERT' viene definitivamente consacrato;
- 5. che pertanto i *robertini* con cerchietto sono postumi (**fig. 3b**);

6. che anche i *robertini* con legenda 'ROBERT' e altri simboli sono postumi, per cui non possono essere assegnati al periodo di Roberto d'Angiò, come sinora si è usato fare.

Si noti la 'X' di 'REX' sovrapposta alla croce incipitaria della legenda, sia nell'impronta, sia nella moneta (**fig. 4**), dettaglio che inequivocabilmente consente l'attribuzione di questo *qigliato* agli Uzzano.

Con riferimento al denaro (**fig. 5**), è possibile svolgere almeno due osservazioni di una certa rilevanza. La prima concerne l'individuazione della zecca, nel senso che, essendo l'atelier brindisino principalmente concentrato a battere monete di mistura, come sopra detto, è possibile che anche i denari oggetto di queste licenze venissero demandati alla zecca pugliese. Pertanto, si può dire che la presenza del denaro nel contesto aumenta le possibilità di una collocazione brindisina, ma allo stesso tempo, considerata la varietà dei luoghi indicati nei documenti, lo stesso conio avrebbe potuto lavorare in diverse zecche.

La seconda osservazione, invece, riguarda il tenore delle concessioni, le quali non prevedono minimamente la coniazione di denari di mistura. Ciò significa che, come ribadito più volte negli studi sulle sigle delle monete aragonesi di Napoli e sulla zecca di Lanciano, le monete di mistura e di rame potevano non rispettare particolari protocolli, mentre l'oro e l'argento erano rigorosamente controllati<sup>42</sup>. In questo caso, la dimostrazione è ancora più forte, in quanto la concessione riguardante il metallo principale (l'argento) ha assorbito completamente la prescrizione e la possibilità di coniare mistura, facoltà che risulta quindi tacitamente autorizzata ed inequivocabilmente sussistente in virtù della presenza del conio a margine della carta. Pertanto, gli Aragonesi ereditarono dagli Angioini questa posizione gerarchica dei metalli, concetto piuttosto universale a quel tempo, ma i primi, pur nel rispetto di guesto generale parametro, applicarono all'iconografia monetale il proprio diritto, che differiva da quello angioino<sup>43</sup>. La gestione sburocratizzata della mistura al tempo di Roberto d'Angiò trova riscontro pure con un ordine orale che il Duca di Calabria impose ai Peruzzi, ai Bardi e agli Scali, per far coniare 10.527 libbre di denari parvuli mentre dirigevano la zecca di Napoli nel periodo ante 1324:

«Juli 27. (Neapel) König Robert an die magistri racionales magne curie: Die Societäten Peruzzi, Bardi und Scali de Flor. hätten, als sie sicle Neapoli officium übten, auf mündlichen Befehl des Herzogs von Kalabrien wider ihren Willen (inviti) 10 527 librae denariorum parvorum geprägt mit der Bedingung, von der Kurie für ihren Verlust entschädigt zu werden. Es musste deshalb eine grosse Menge in der Münze vorhandenen Silbers ungepragt bleiben. Er bewilligte ihnen Entschädigung von 4 gr. pro libra jener Denare. — StAN. — R.A. 255 f. 233»<sup>44</sup>.

L'accadimento sarebbe stato consegnato all'oblio, se nel 1324 il padre del Duca, Roberto d'Angiò, non avesse emesso il provvedimento con cui

Fig. 4 – Robertino battuto secondo le licenze del 30 agosto e del 1 settembre 1340. Immagini su concessione del Ministero per i beni e le attività culturali e del turismo /Archivio di Stato di Firenze. È vietata ogni ulteriore riproduzione o duplicazione con aualsiasi mezzo.

(la conferma dall'Archivio della Regia Zecca in DE CRESCENZO 1896, p. 477) era rimasto il provvedimento diretto al giustiziere di Basilicata che ai tempi di Federico II gli era stata assegnata sede a Gravina (cfr. MAUROLICO 1849, pp. LII-LIII), pressappoco sita a poco meno di metà strada tra Melfi e Brindisi. Inoltre, il giorno precedente (9 giugno) era stato emesso a carico dei Bonaccorsi un ordine d'arresto e di seguestro dei loro beni in Barletta da parte del giustiziere di Otranto, perché questi erano fuggiti da Napoli col denaro dei depositi dei sudditi (cfr. CRESCENZO 1896, p. 477) La sensazione è che i mercanti fiorentini stessero depauperando il Regno e che fossero proprio loro i responsabili delle monete sottopeso, già in fase di produzione.

- Vd VILLANI 1845, XI, p. 375; nonché SAMBON 1912, p. 185. La compagnia poi si riprese e se ne deve dedurre che lo fece alla grande, visto che ben due società (Da Uzzano Galeazzo e soci e Da Uzzano Giovanni e soci) nel 1369 figuravano nella lista delle 108 imprese, facenti parte dell'accordo stretto tra Firenze e Pisa, che elargiva in quest'ultima città svariati privilegi alle dette compagnie (cfr. PERUZZI 1868, pp. 219-222). Questo contratto è probabilmente molto simile all'accordo stretto tra Firenze e re Roberto, che avrebbe consentito ai mercanti fiorentini di coniare a Napoli.
- 40. La croce di inizio legenda si trova sotto la x di REX.
- 41. Le foto delle impronte dei conî presenti in ASFi, *Mercanzia*, 145, f. 24r (Firenze, 31 agosto-1 settembre 1340), si trovano in appendice (*DOC* 3).
- 42. Sia consentito rimandare *passim* alla mia bibliografia qui non citata.
- 43. Su tutte le questioni di diritto si ricorda non solo il diverso impiego fatto per le sigle, i segni e i simboli sulle monete angioine e aragonesi, ma anche i singolari casi di conformità tra le concezioni in competizione.
- 44. Tratto da DAVIDSOHN 1901, p. 165, n. 813.



Fig. 5a – ASFi, Mercanzia, 145, f. 24r (Firenze, 31 agosto- 1 settembre 1340).

D/ #ROBERTUS DEL GRA R/ # LERLY • ET • ELCILY • REX

intese risarcire le dette compagnie con 4 grana d'argento per ogni libbra di denari coniati contro la loro volontà.

Infine, analizzando l'immagine della moneta, che è compatibile con un denaro piuttosto comune a nome di Roberto d'Angiò, per individuare proprio i rarissimi denari battuti in questo semestre, l'unico appiglio appare quello di individuare i denari che al rovescio recano la dicitura £ IC III'. All'esito dell'esame di un campione di circa 300 esemplari, non ne è stato rinvenuto uno, ma diversi denari recano incertezze proprio nella fattura della 'S'







Fig. 6a – Fonte: foto di privato tratta dal web<sup>47</sup>







Fig. 6b – Fonte: Hatria Numismatica asta n. 1 DeaMoneta 18/12/2011; 0,46 g DAN 12 CNI 127<sup>48</sup>



Fig. 5b45

di 'SICIL'. Alcuni hanno la e e la sovrapposte, generando una specie di otto, e (fig. 6b), il che può significare una ribattitura, un errore di esecuzione del conio ovvero la modifica di un conio corretto per ottenere la e od infine potrebbe fungere da caratteristica che contraddistingue un altro appalto. A questo punto, se la lettera fosse stata usata come termine di discrimine tra le varie concessioni, si potrebbero distinguere almeno tre ordini di coniazione indirizzati ad altrettante compagnie o tre ordini diretti alla stessa in tempi diversi: e, e, e, e, e.

## **Bibliografia**

#### BAKER 2002

J. BAKER, The Casálbore (AV) Hoard of Neapolitan gigliati in the name of the king Robert of Anjou (1309-1343), *Annali dell'Istituto Italiano di Numismatica* 49, 2002, p. 155-200.

#### BERNOCCHI 1975

M. BERNOCCHI, *Le monete della Repubblica fiorentina*, 5 vol., Firenze, 1975.

#### **BLANCARD 1883**

L. BLANCARD, Gillats ou Carlins des rois angevins de Naples, *Revue Numismatique* III, 1, 1883, p. 432-446.

#### D'ANDREA & ANDREANI 2007

A. D'ANDREA & C. ANDREANI, Le monete dell'Abruzzo e del Molise, Mosciano, 2007.

#### D'ANDREA & ANDREANI

A. D'ANDREA & C. ANDREANI 2009, Le monete napoletane dai Bizantini a Carlo V, Castellalto, 2009.

#### D'ANDREA 2015

A. D'ANDREA, The Angevins' Coins of Southern Italy, Ariccia, 2015.

#### DAVIDSOHN 1901

R. DAVIDSOHN 1901, Forschungen zur Geschite von Florenz (13. Und 14. Jahrhundert), 3 vol., Berlin, 1901.

#### DAVIDSOHN 1896-1927

R. DAVIDSOHN, Geschite von Florenz, 8 vol., Berlin, 1896, trad. it. Storia di Firenze. Firenze. 1977.

#### DE CRESCENZO 1896

S. DE CRESCENZO, Notizie storiche tratte dai documenti angioini conosciuti col nome di arche, seconda parte, *Archivio Storico per le Province Napoletane* XXI, 1896, p. 476-493.

Fig. 5 – Denaro<sup>46</sup> battuto secondo le licenze del 30 agosto e del 1 settembre 1340. Immagini su concessione del Ministero per i beni e le attività culturali e del turismo /Archivio di Stato di Firenze. È vietata ogni ulteriore riproduzione o duplicazione con qualsiasi mezzo.

Fig. 6 – Denari con S di SICIL particolare.

- 45. Il calco sembra recare una stellina o un fiore, che cantona la croce, tipico dei denari del secolo precedente, fatti battere da Federico II (ad es. vd MEC 14.III, plates 29-30). Tuttavia, essendo chiaro che l'impronta è stata ripresa da una moneta appena battuta, con un conio ancora perfetto, evidentemente predisposto per una concessione precedente, non è detto che la stellina sia stata prescritta, ma è possibile che sia stata ricalcata quella presente sul tondello riutilizzato per battere il nuovo denaro.
- 46. Apparentemente, l'esemplare è compreso in CNI XIX, n. 128 e ss., ma non è segnalata la 'S' retrograda. Idem per l'es. n. 75a di GIULIANI, FABRIZI 2015 e l'es. n. 75a di D'ANDREA 2015. Foto permettendo, dovrebbe trattarsi degli es. 17-18 di TESTA 2014 (p. 345), ripostiglio da catalogare ex novo.
- 47. Questo esemplare, apparentemente, è un normale denaro di Roberto, ma al rovescio sembra recare significative problematiche con la S di SICIL, quasi da lasciare adito ad una costruzione improvvisata della prescritta 'è', sfruttando una parte di quella regolare.
- 48. Simbolo H, frutto della fusione di due S speculari.

#### GIUI IANI & FABRIZI 2014

A. GIULIANI & D. FABRIZI, Le monete degli Angioini in Italia Meridionale. Indagine archivistica sulla politica monetaria e analisi critica dei materiali, Ariccia. 2014.

#### GIULIANI & FABRIZI 2015

A. GIULIANI & D. FABRIZI, *Le monete degli Angioini in Italia Meridionale. Catalogo monetario*, Ariccia, 2015.

#### GIULIANI & FABRIZI 2017

A. GIULIANI & D. FABRIZI, *La collezione di Vittorio Emanuele III. Regno di Napoli. Le zecche minori. Parte I Lazio – Abruzzo – Molise*, Bollettino di Numismatica on-line 36 (dicembre 2015, pubblicato nel giugno 2017).

#### GRIMAI DI 1749

G. GRIMALDI, Istoria delle leggi e magistrati del Regno di Napoli, II, Napoli,

#### HOSHINO 1982-1983

H. HOSHINO, Nuovi documenti sulla compagnia degli Acciaiuoli di Firenze nel Trecento, *Annuario dell'Istituto giapponese di cultura* 18, 1982-1983, p. 8-23.

#### LÉONARD 1960

E. G. LÉONARD, Acciaiuoli Niccolò, *Dizionario Biografico degli Italiani*, I, www.treccani.it/enciclopedia/niccolo-acciaiuoli\_(Dizionario-Biografico)/, 1960.

#### MAUROLICO 1849

F. MAUROLICO, Della storia di Sicilia, Palermo, 1849.

#### MFC 14 II

PH. GRIERSON, L. TRAVAINI, Medieval European Coinage, vol. 14, Italy, III, South Italy, Sicily, Sardinia, Cambridge 1998.

#### MINIERI-RICCIO 1883

C. MINIERI-RICCIO, Genealogia di Carlo II d'Angiò, re di Napoli, seconda parte, *Archivio Storico per le Province Napoletane* VIII, fasc. III, Napoli, 1883, p. 381-396.

#### MIR 7M

M. CHIMIENTI & F. RAPPOSELLI, *Monete Italiane Regionali. Italia meridionale continentale. Zecche minori*, Edizioni Numismatica Varesi, senza luogo e data.

#### **MONTI 1937**

G. M. MONTI, Nuovi studi angioini, Trani, 1937.

#### MORETTI & D'ANDREA 2019

D. L. MORETTI & A. D'ANDREA, La zecca angioina di Lucera, nuove scoperte, *Rivista Italiana di numismatica e Scienze Affini* CXX, 2019, p. 189-211.

#### MORI 2011

S. MORI, Per un repertorio dei giudici e notai di Castelfiorentino nei secoli XIII-XIV, *Memorie Valdarnesi* 177, serie IX, fasc. I, t. I, 2011, p. 45-254.

#### PERFETTO 2014

S. PERFETTO, L'oro trasportato a Grottaferrata per servigio dell'imperatore Federico II (1241-1242), *Monete Antiche* 76, 2014, p. 35-39

#### PERFETTO 2016

S. PERFETTO, Inventario delle zecche inedite del Regno di Napoli (2010-2016) e la zecca angioina di Aquino, *Monete Antiche* 89, 2016, p. 37-44.

#### PERFETTO 2018

S. PERFETTO, I gigliati postumi battuti a Napoli al tempo di Ladislao di Durazzo durante la «Great Bullion Famine» (1386-1414), *Bulletin du Cercle d'études numismatiques* 55, 2018, p. 16-22.

#### PERFETTO 2019

S. PERFETTO, «Avemo libre d'ariento il quale metemo in zecha»: I «charlini» postumi battuti a Napoli al tempo di Giovanna Il d'Angiò (1414-1435), *Rivista italiana di numismatica e scienze affini* CXX, 2019, p. 227-268.

#### PERFETTO 2019A

S. PERFETTO, «Ad tutti li officiali di essa Zecca, che si havesse ad obedire lo nobile Lonardo de Zochis»: il «Discorso del fraudo conmesso in lo fondere de li argenti» e la 'zecca' di Torre dell'Oro, *Acta Numismàtica* 49, 2019. p. 197-218.

#### PERFETTO forthcoming

S. PERFETTO, Il ripostiglio di Casalbore (AV) tra Congiura dei Baroni e discesa di Carlo VIII (1485-1496). Per una sequenza cronologica dei robertini conservati nel Medagliere del Museo Archeologico Nazionale di Napoli, forthcoming.

#### PERFETTO forthcoming 2

S. PERFETTO, L'oro battuto a Napoli tra XIV e XV secolo, forthcoming.

#### PFRU77I 1868

S. L. PERUZZI, Storia del commercio e dei banchieri di Firenze in tutto il mondo conosciuto dal 1200 al 1345, Firenze, 1868.

#### PINELLI 2008

P. PINELLI, Argento, grano e panni: Piero Pantella da Piacenza, mercante e imprenditore nella prima metà del XV secolo, in F. AMATORI & A. COLLI, (a cura di), Imprenditorialità e sviluppo economico. Il caso italiano (secc. XIII-XX), 2008. p. 591-604.

#### POPOVIC-RADENKOVIC 1958-1959

M. POPOVIC-RADENKOVIC, Le relazioni commerciali fra Dubrovnik (Ragusa) e la Puglia nel periodo angioino (1266-1442), *Archivio Storico per le Province Napoletane* XXXVII-XXXVIII, 1958-1959, I, p. 73-104; II, p. 153-206.

#### POPOVIC-RADENKOVIC 1959

M. POPOVIC-RADENKOVIC, La penetrazione dei mercanti pratesi a Dubrovnik (Ragusa), *Archivio Storico Italiano* CXVII, 1959, p. 503-521.

#### **PROTA 1920**

C. PROTA, La moneta di Napoli di Filippo IV nel 1621 al 1623, *Bollettino Circolo Numismatico Napoletano*, 1920, p. 15-22.

#### **RUOTOLO 2011**

G. RUOTOLO, Alvito, Amatrice, l'Aquila, Atri, Avella, Bari, Barletta, Belmonte, Brindisi, Campobasso, Casamabile, Cellamare, Chieti, Cittaducale, Cosenza, Fondi, Guardiagrele, Isernia, Lanciano, Lecce, Limosano, Lucera, Luco dei Marsi, Manfredonia, Manoppello, Mileto, Molfetta, Nicosia di Sicilia, Nocera dei Pagani, Ortona, Reggo Calabria, San Giorgio Morgeto, Siponto, Sora, Sulmona, Tagliacozzo, Taranto, Teramo, Tocco di Casauria, Torre Annunziata, Torre del Greco, Troia, Vasto. In: TRAVAINI 2011.

#### **RUTEMBERG 1957**

V. I. RUTEMBERG, La compagnia Uzzano (su documenti dell'archivio di Leningrado). In: *Studi in onore di Armando Sapori*, 1957, vol. I, p. 687-706.

#### SAMBON 1891

A. J. SAMBON, I "cavalli" di Ferdinando I d'Aragona re di Napoli, *Rivista Italiana di Numismatica e Scienze Affini*, an. IV, 1891, fasc. III, p. 325-356.

#### SAMBON 1893

A. J. SAMBON, Tre monete inedite di Carlo III di Durazzo, *Rivista Italiana di Numismatica e Scienze Affini*, an. VI, 1891, p. 467-475.

#### SAMBON 1897

A. J. SAMBON, Le gillat du couronnement de Jeanne d'Anjou et de Louis de Tarente et les émissions posthumes de gillats de Robert d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence, *Gazette Numismatique Française* 1, 1897, p. 169-186.

#### SAMBON 1912

A. J. SAMBON, Monetazione napoletana di Roberto d'Angiò, *Rivista italiana di numismatica e scienze affini* XXV, 1912, p. 169-186.

#### SAMBON 1916

A. J. SAMBON, Sulle monete delle provincie meridionali d'Italia dal XII al XV secolo, 1916, Edizione anastatica a cura di LOMBARDI L., Terlizzi,

#### SAPORI 1934

A. SAPORI, Storia interna della compagnia mercantile dei Peruzzi, *Archivio Storico Italiano*, serie 7, vol. XXII, 1934, p. 3-65.

#### **SARTORE 2005**

A. M. SARTORE, (a cura di), Le pergamene dell'Ospedale di S. Maria della Misericordia di Perugia. Dalle origini al 1400, Perugia, 2005.

#### **TESTA 2014**

G. TESTA, Un trésor de monnaies médiévales comprenant notamment des gillats de Naples et Provence, *Revue belge de Numismatique et de Sigillographie* CLX, 2014, p. 317-350.

#### TOCCO 2001

F. P. TOCCO, Niccolò Acciaiuoli. Vita e politica in Italia alla metà del XIV secolo, Roma, 2001.

#### **TOCCO 2005**

F. P. TOCCO, Il gran Siniscalco, Estratto anticipato dal convegno "Petrarca, l'umanesimo e la civiltà europea: atti del convegno internazionale", Firenze 5-10 dicembre 2004, 2005, p. 1-24.

#### TOGNETTI 2012

S. TOGNETTI, La rappresaglia a Firenze nel secondo Trecento. Due vicende di uomini d'affari in Romagna e a Napoli. In: TANZINI L. & TOGNETTI S., (a cura di), *Mercatura è arte. Uomini d'affari toscani in Europa e nel Mediterraneo tardomedievale*, Roma, 2012, p. 249-270.

#### TRAVAINI 2011

L. TRAVAINI, (a cura di), *Le zecche italiane fino all'Unità*, 2 vol., Roma, 2011.

#### VILLANI 1845

G. VILLANI, (a cura di F. GHERARDI DRAGOMANNI), *Cronica di Giovanni Villani a miglior lezione ridotta*, 3 vol., Firenze, 1845.

## **Appendice documentaria**

#### **DOC. 1**

ASFi, *Mercanzia*, 145, ff. 23v-24r (Firenze, 31 agosto 1340).

[f. 23v] Johannes Cionis Falconis, Phylippus Buonfiliuolo, Dlamentino Lapi Guaççe, Palla domini G[i]acobi Destiaççis, Nicculus Berti Stroççafichi, Masus Chiarinmotesis Uccellini, priores artium; Johannes Bernardini demedias vexillifer iustitie populi et comunis Florentie et dominus Angelus de Passannis de civitate Castelli officti mercantie et mercatorum civitate Florentie et Aldobrandinus Lapi Tenallie, Aldeghenno ser Cherardi et Bartolus Angiolini, tres exqumque eis et de universitate mercatorum et mercantie civitatis Florentie. Consiliarii congregati in palatio populi Florentie in camera seu loco ubi morantur priores artium et vexillifer iustitie ad audientiam nemine discordante dederunt et concesserunt licentiam et parabolam Andree olim Monis Guidalotti, civi et mercatori Florentie de societate que appellatur societas Gucci Tocti de Uçano et Ticcii Migliorati et sotiorum de Florentia, recipienti pro se et sotijs suis et sotietate predicta cudendi et faciendi et cudi et fieri per se ipsos et quem et quos voluerint in civitate Neapolis et eius districtu et in terris Appulee monetam et argentum que vocatur et vocentur giliati sive charlini ad ligam undecim unciarum et

starlaninorum trium argenti fini per libram ipsius monete, viginti pro qualibet uncia computando, que possit extrahy de medio starlinorum unius et de medio pluri et debeant esse giliati sive carlini Lxxx pro qualibet libra, secundum [f. 24r] pondus civitatis Neapolis, valoris granorum decem pro qualibet giliato sive karlino; nec non pilas, torsellos et alia ferramenta predicta moneta cudenda opportune faciendum et fieri faciendum libere, licite et inpune. Non obstante aliquo statuto, ordinamento vel reformatione dicti comunis in contrarium facientur. Acta sunt hec omnia Florentie in palatio populi in loco seu camera residentie dominorum priorum et vexilliferi iustitie, presentibus testibus ser De Sancto domini cari notorum priorum et Necio Lippi et ser Salvestro de Bernardi. Et predicta facta fuerunt die ultimo mensis agusti.

#### DOC. 2

ASFi, *Mercanzia*, 145, ff. 24r-24v (Firenze, 1 settembre 1340).

[f. 24r] Die prima septembris. Masinus Masi de Antilla et Detifeci Phylippi, cives florentini, offictiales et domini monete civitatis Florentie, congregati in domo habitationis offictialis mercatorum et mercantie civitatis Florentie, dederunt et concesserunt plenam licentiam et parabolam Andree olim Monis Guidalotti, civi et mercatori florentino, de sotietate que appellatur sotietas Guccii Tocti de Usano et Ticcii Migliorati et sotiorum de Florentia, recipienti pro se et sotijs suis et sotietate predicta, cudendi et faciendi et cudi et fieri faciendi per se ipsos et quem et quos voluerint, in civitate Neapolis et eius districtu et in terris Appulee, moneta[m] argenteam que vocatur et vocentur giliati sive carlini, ad ligam undecim unciarum et starlaninorum [f. 24v] trium argenti fini per libram ipsius monete, starlaninorum xx/l pro qualibet uncia computando, que possit extrahy de medio starlanini unius et de medio pluri et debeant esse giliati sive carlini Lxxx pro qualibet libra, secundum pondus civitatis Neapolis, valoris granorum decem pro qualibet gigliato sive karlino; nec non pilas, torsellos et alia ferramenta pro dicta moneta cudenda opportune faciendum et fieri faciendum libere, licite et inpune. Non obstante aliquo statuto, ordine vel reformatione dicti comunis in contrarium facient.

Actum Florentie in domo habitationis offictialis universitatis mercatorum et mercantie civitatis Florentie, presentibus testibus, ser Salvestro ser Bernardi et Tocto Nuccii de Uçano, civibus Florentinis, rogatis.

**DOC. 3**ASFi, *Mercanzia*, 145, f. 24r, a margine (Firenze, 31 agosto - 1 settembre 1340)







Fig. 7b – Impronta del denaro

Fig. 7 – Immagini su concessione del Ministero per i beni e le attività culturali e del turismo /Archivio di Stato di Firenze. È vietata ogni ulteriore riproduzione o duplicazione con qualsiasi mezzo.



## Paul-Francis Jacquier NUMISMATIQUE ANTIQUE

MONNAIES ANTIQUES DE QUALITÉ CELTES – GRECQUES – ROMAINES – BYZANTINES HAUT MOYEN ÂGE – ARCHÉOLOGIE ACHAT – VENTE – EXPERTISE

## VENTES AUX ENCHÈRES LIBRAIRIE NUMISMATIQUE



Honsellstrasse 8 – D-77694 Kehl am Rhein – Allemagne Tél.: +49 7851 1217 – Fax: +49 7851 73074 email: office@coinsjacquier.com

www.coinsjacquier.com





## Les premiers apports des monnaies liégeoises du Grand Curtius à un projet de base de données développé au sein de l'Université de Liège

## par Luc Engen<sup>1</sup>

Résumé: L'auteur réalise depuis 2018 une base de données photographique des monnaies liégeoises des Temps Modernes dans la perspective d'une étude quantitative des coins, mais aussi de compléter voire de corriger les ouvrages existants. Il livre ici les premiers résultats du travail en cours au Grand Curtius à Liège à l'occasion du reclassement des collections. La base de données compte à ce jour plus de 14.000 entrées.

Abstract: Beginning in 2018, this author has been producing a photographic database of modern coins from Liege, Belgium, with the goal of creating a quantitative die-study to supplement or even correct existing works. Delivered here are the first results of the work in progress, at the Grand Curtius Museum (Liege, Belgium) on the occasion of the revision of its numismatic collections. The database contains, to date, more than 14,000 entries.

La parution en 2006 de trois forts volumes consacrés aux monnaies de la principauté de Liège qui en ont dressé, à cette date, un catalogue exhaustif a certes réjoui les amateurs qui attendaient depuis plus d'un siècle une mise à jour de la « bible » publiée en 1890 par le baron Jules de Chestret de Hanneffe. Les chercheurs exigeants, en revanche, pourront regretter que la belle énergie déployée par J.-L. Dengis et ses collaborateurs, qui ont œuvré sur le terrain, ne leur offre malheureusement pas les bases nécessaires à la poursuite d'indispensables nouvelles recherches. Ce n'est pas le lieu de dresser l'inventaire des très nombreux problèmes que pose cet ouvrage, mais il convient cependant de souligner une illustration graphique et photographique assez lacunaire, non justifiée et rejetée, comme avant les progrès de l'édition, en fin de volume. C'est de ce constat de l'absence d'une base documentaire permettant de réelles analyses qu'a germé le projet que je porte au sein du service d'histoire de la principauté de Liège du professeur Bruno Demoulin. Il consiste à établir une base de données photographiques ouverte et la plus large possible, des monnaies liégeoises des Temps Modernes et ce, plus particulièrement et dans un premier temps, à ses plus modestes représentants, les cuivres qui furent d'un usage courant et prolongé. Si le Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale de Belgique, que dirige Johan van Heesch, a montré l'exemple en mettant en ligne l'ensemble de ses collections liégeoises, une couverture photographique des collections du

« Grand Curtius » s'imposait naturellement après le dépouillement de divers sites présents sur Internet et la réalisation de près de cinq mille prises de vue dans des collections privées. Au moment où paraîtront ces lignes, le travail sera toujours en cours de réalisation ; il englobera d'autres collections publiques et privées, mais dès les premiers enregistrements, il a déjà été possible de mettre en évidence quelques détails inédits, particularités et pistes nouvelles dont quelques exemples vont être illustrés ci-après.

#### 1. Un piéfort d'Ernest de Bavière (1581)





fig. 1

Un premier cas est particulièrement exemplaire (**fig. 1**). J.-L. Dengis a publié, sous le numéro 955, une monnaie inédite d'Ernest de Bavière qu'il décrit par ailleurs fort correctement, mais qu'il omet cependant de reproduire et dont — c'est une constante — il ne situe pas le lieu de conservation. C'est d'autant plus surprenant qu'il s'agit d'une collection publique! En effet, un esprit suspicieux pourrait douter de l'existence réelle d'un document jusque-là inédit publié de la sorte. Il est conservé au Curtius.

 Collaborateur ULiège et Conservateur honoraire de l'Institut archéologique liégeois. Contact: lucengen@msn. com. Une première version de ce texte, très succincte, a été publiée dans Liège museum. Bulletin des musées de la Ville de Liège, n° 11, octobre 2019, p. 8-9.



Il s'agirait, selon son inventeur, d'un brûlé à la valeur faciale de 12 sous, daté 1581. Cette pièce pèse 4,97 g soit un poids nettement supérieur aux autres monnaies du règne affichant la même valeur libératoire, voire même celles de 16 sous! Son caractère, à ce jour unique, sa masse anormalement élevée, ainsi qu'une parfaite réalisation technique inclinent à faire douter du fait qu'il s'agisse d'une monnaie destinée à la circulation courante. Il s'agit, à n'en pas douter d'un piéfort de poids double.

## 2. Doubles liards de Jean-Théodore de Bavière (1750)

L'étude de coins et de leurs liaisons constitue l'objectif majeur de la base de données en cours de réalisation. Elle sera ici illustrée par un exemple n'impliquant, à ce jour, que cinq monnaies figurant en un seul exemplaire tant au Curtius (fig. 2) qu'à la Bibliothèque royale (fig. 3) et en trois autres dans la collection de l'auteur (fig. 4-6). Il s'agit de rares exemplaires datés 1750 du type Dengis 1178 qui se caractérise par la présence de la valeur faciale (2 | L pour 2 liards) au droit et la forme ovale des armes de Liège (perron) au centre du revers. Outre le fait de révéler l'inattendue rareté d'une monnaie réputée assez commune, le petit montage reproduit ci-dessus permet de vérifier l'emploi d'une seule paire de coins, mais aussi de rechercher à l'avenir si ce coin de revers a pu être utilisé sur d'autres pièces de deux liards de 1750 (Dengis 1175 et 1177) et si celui du droit l'a été en 1751 sous la même référence de type.

## 3. Liards de Jean-Théodore de Bavière (1744)

On peut également brièvement évoquer le cas du premier type de liards du même Jean-Théodore

de Bavière décrit sous la référence Dengis 1061. Les deux exemplaires repérés à ce jour au Grand Curtius (**fig. 7-8**) sont manifestement issus, eux aussi, d'une même paire de coins. Cette identité vient confirmer ce que laissait déjà deviner une première comparaison établie sur base des sept exemplaires de la collection de l'auteur et des deux exemplaires conservés à Bruxelles.



Si Dengis, qui semble en avoir analysé 29 exemplaires, décrit une variante de légende de droit sans point entre I et THEODORVS, celle-ci ne semble devoir être retenue. On peut en effet, comme Magain, douter de l'existence réelle de variétés décrites dans le catalogue de Perreau datant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle où erreurs et confusions sont très nombreuses.

Dengis, comme le montrent de nombreux autres cas déjà vérifiés, a malheureusement mélangé les informations de première main avec celles compilées d'ouvrages anciens sans que cela soit précisé dans le texte ou en note.

## 4. Un aidant de 24 sols de Gérard de Groesbeeck (1583)

La présence dans le médaillier (fig. 9) d'un bel

exemplaire d'un emblématique cuivre de Gérard de Groesbeeck (1564-1580) répertoriée par Dengis sous le numéro 942 et dont il donne les masses de 15 exemplaires semble elle aussi confirmer une hypothèse issue de la confrontation de trois exemplaires de la KBR et de six pièces conservées en collections privées.





fig. 9

Les dix exemplaires déjà encodés sont issus d'une seule et même paire de coins. Ces monnaies commémorent la réception en janvier 1578 du chapeau de cardinal présent au droit surmontant les armes du prince. Jean-Théodore de Bavière fera de même 172 ans plus tard pour marquer son accès au cardinalat.

Dengis précise, en citant de façon erronée Chestret, qu'il s'agit « d'un aidant qui fut émis à 16 sols par l'édit de 1583 » et ajoute « H. Frère lui « attribue » une valeur de 24 sols en 1578 » avec renvois justificatifs. Voilà donc une contradiction qui mérite attention! Notre auteur a, cette fois, mal lu et encore moins compris Chestret qui avait écrit en réalité « fut mis à 16 sols » ce qui signifie que la monnaie a été dévaluée par son successeur en 1583! Quant à Frère, il convient de saluer sa découverte qui nous donne la valeur réelle d'émission à 24 sols et ce en 1578, ce qui fixe aussi sans ambiguïté sa date d'émission.

## 5. Un brûlé d'un demi-aidant de Gérard de Groesbeeck

Le médaillier du Grand Curtius compte aussi une monnaie encore plus rare de la même émission de Groesbeeck (Dengis 943, notre **fig. 10**).

Elle vaut la moitié de la précédente. D'un diamètre inférieur, elle ne présente pas le chapeau, mais la légende du droit fait explicitement référence au titre fraîchement acquis.

Dengis donne la masse de cinq exemplaires. Dans l'état actuel de la base de données, on peut





fig. 10

comparer l'exemplaire liégeois à celui de Bruxelles et à celui d'origine non précisée reproduit par Dengis. Les trois sont issus, eux aussi, d'une seule paire de coins. Ici, notre auteur semble avoir compris que 1583 est la date d'une dévaluation, ce qui ne l'empêche pas d'émettre l'hypothèse pour le moins particulière d'une émission entre 1578 et 1583 alors que l'évêque est décédé en 1580!

\* \* \*

On pourrait multiplier les exemples de problèmes que la base de données va permettre de découvrir et d'étudier pour déboucher *in fine* sur la publication d'articles permettant d'améliorer la connaissance de notre monnayage et de le rendre un peu plus accessible à ceux qui voudront l'aborder sous un angle scientifique.

Pour clore cette contribution sur une note positive, il est tentant de reproduire quelques très beaux exemplaires de liards (**fig. 11-13**), datés 1722 et 1723, de Joseph-Clément de Bavière qui laissent entrevoir une partie de leur grande variété et montrent surtout la très belle qualité des gravures réalisées par Gangulphe Duvivier dont la descendance, Jean et Benjamin, travaillera avec brio pour la cour de France dans la suite d'une tradition entamée au XVII<sup>e</sup> siècle par le grand Jean Varin, au talent célébré par Voltaire et dont le père, également prénommé Jean, grava bien avant lui d'intéressants portraits d'Ernest de Bavière.

Ici aussi, l'avenir montrera que croiser les recherches en numismatique et en orfèvrerie ne peut qu'être profitable à ces deux disciplines. Voilà donc une bonne raison de dédier ces quelques pages de méthodologie à celui qui nous a inculqué la saine critique et la rigueur, notre maître le professeur Pierre Colman.



fig. 11



fig. 12



fig. 13

## **Catalogue**

#### Fig. 1

ERNESTVS . BAVAR . DVX . EPS . LEOD // 15 / 85 // XII Lion DVX . BVLL . MAR . FRANCIM . COM . LOSS 1. Liège, Grand Curtius ; diam : 26 mm ; 4,97 g.

#### Fig. 2-6

I . THEOD . CAR . D . G . BAV . D ET . EP . PRIN . LEO . DVX . B . M . F . C . L . H 2. Liège, Grand Curtius ; diam : 27,5 mm ; 6,47 g. 3. Bruxelles, KBR ; diam : 27,5 mm ; 6,43 g. 4-6. Liège, Coll. de l'auteur ; diam : 27,5 mm ; 6,83, 5,96 et 6,84 g.

#### Fig. 7-8

I . THEODORVS . D . G . BAU EP . ET . PRIN . LEO . DVX . B . M . F . C . L . H 7. Liège, Grand Curtius ; diam : 24,2 mm ; 3,32 g. 8. Liège, Grand Curtius; diam: 24,2 mm; 3,40 g.

#### Fig. 9

+ GERARD . D . G . CAR . ET . EPIS . LEOD . DVX . BVLL.M-AR.FRA-N.COM.-LOSSE.(.) Le deuxième point est ici le résultat d'une double frappe décalée. 9. Liège, Grand Curtius; diam: 31 mm; 5,14 g.

#### Fig. 10

+ GER.D.G.CAR.ET.EPIS.LEOD.DV. BVLL - . M . FR . - . COM . - . LOSS . 10. Liège, Grand Curtius; diam: 23 mm; 2,58 g.

#### Fig. 11-13

IOSEPH.CLEM.D.G.ARC.COL Seuls les droits sont reproduits. 11-13. Liège, Grand Curtius; diam: 26, 30 et 26,5 mm; 3,33, 5,50 et 3,28 g.

## **Bibliographie**

DE CHESTRET 1890

J. DE CHESTRET DE HANNEFFE, Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances, Bruxelles, 1890.

J.-L. DENGIS, Les monnaies de la principauté de Liège, III. De Gérard de Groesbeeck au rattachement à la France (1564-1794), Wetteren, 2006 (Collection Moneta 55).

P. MAGAIN, Les monnaies de Jean-Théodore de Bavière prince-évêque de Liège 1744-1763, Bruxelles, 1964.



www.agora-ancientcoins.com

P.O. Box 141, 1420 AC Uithoorn The Netherlands +31 (0)6 233 042 80

info@agora-ancientcoins.com



## MÜNZENHANDLUNG Gerhard Hirsch Nachfolger

Prannerstraße 8 · D-80333 München Telefon (089) 29 21 50 · Fax (089) 228 36 75 E-mail: info@coinhirsch.de · Internet: www.coinhirsch.de

MÜNZEN - MEDAILLEN -

ANTIKE KLEINKUNST -

ANKAUF - VERKAUF -



- NUMISMATISCHE LITERATUR
  - Präkolumbische Kunst
    - KUNDENBETREUUNG



## Jährlich mehrere Auktionen

Mitglied im Verband der deutschen Münzhändler e.V., der Association Internationale Des Numismates Professionels (AINP), der Österreichischen, der Schweizerischen Numismatischen Gesellschaft und der American Numismatic Society



## Recensions

G. GENTRIC, J.-CI. RICHARD RALITE & R. SADAILLAN, Les monnaies pré-augustéennes de la colline Saint-Jacques de Cavaillon, Presses Universitaires Européennes, 2018, 80 p., 22 x 15 cm.

ISBN: 978-613-8-40795-9.

Prix: 39,90 €.



L'étude proposée par G. Gentric, J.-C. Richard Ralite et R. Sadaillan présente deux ensembles de monnaies, issus de deux collections distinctes; l'une est publique, l'autre est privée. Le point commun de ces deux lots de monnaies isolées¹ est de provenir d'un même lieu de découverte: la colline Saint-Jacques à Cavaillon (Vaucluse). Les deux parties de ce corpus ont déjà fait l'objet de publications distinctes, en 2013² (199 exemplaires issus de collections privées) et en 2015³ (564 monnaies conservées au Musée de Cavaillon). L'objectif de cette nouvelle étude est de réunir ces deux ensembles (soit 763 monnaies au total), qui « forment un corpus, incomplet, mais représentatif des trouvailles monétaires sur la colline de Saint-Jacques [...] » (p. 1).

L'ouvrage est divisé en trois sections, qui se matérialisent d'abord par la présentation du contexte général de découverte des monnaies (p. 1-2), ensuite par un important catalogue (p. 3-48, planches p. 56-66) et enfin par une analyse du faciès et de la circulation monétaire (p. 48-52).

La première section est dédiée à la présentation du contexte géographique, historique et archéologique de la colline Saint-Jacques, ainsi qu'aux contextes de découverte des monnaies. L'occupation du site est attestée entre le VIe et le Ier s. av. J.-C. En premier lieu, elle s'établit sur un espace identifié comme un ancien oppidum de la cité des Cavares, peuple dont on situe généralement le territoire entre la Durance et l'Isère4, même si certains auteurs rappellent les difficultés à cerner ce territoire5. À partir du IIe s. av. J.-C., le site devient une cité dépendant de Marseille, avant de devenir une colonie romaine sous Lépide, en 49 av. J.-C. Dès lors, la ville préromaine s'étend sur trois sites (schématisés sur une carte p. 1): l'oppidum, une agglomération au nord et une occupation linéaire au sud et à l'est. Les contextes de découverte des monnaies sont énumérés à la page suivante. Sans surprise, celles-ci ont été principalement mises au jour sur les aires d'occupation ou les axes de circulation de la ville. Un aperçu planimétrique des découvertes aurait été le bienvenu afin de prendre la mesure de la dispersion et/ou de la concentration6 des monnaies. Enfin cette liste de contextes est l'occasion de quelques remarques générales sur les tendances actuelles de la recherche numismatique.

La deuxième section est dédiée au catalogue monétaire. Une note précise d'emblée l'organisation de celui-ci (n° 8, relavée p. 53). Les monnaies sont ainsi classées selon leur provenance géographique, à l'exception des oboles massaliètes (parties 1-1 à 1-8 du catalogue, p. 3-30, n° 1 à 508). La division géographique suit un découpage classique en cinq parties : la Gaule du Sud (p. 30-41, nos 509 à 661, 153 ex.), le Rhône (p. 41-42, nos 662 à 670, 9 ex.), La Gaule interne (p. 42-44, nos 671 à 682, 12 ex.), les Républicaines romaines (p. 44-46, nos 683 à 691, 9 ex.) et la Grèce (p. 46, n° 692). Enfin, la dernière section du catalogue est dédiée aux monnaies indéterminées et frustes (p. 46, nos 693 à 763, 71 ex.). On saluera le travail complet effectué sur chaque notice puisqu'en addition aux éléments qui participent habituellement à la description numismatique (type d'alliage, poids, diamètre, axe, légendes etc.), le n° d'inventaire correspondant au musée ou à la collection privée est systématiquement renseigné.

Enfin, les monnaies sont quasiment toutes illustrées<sup>8</sup> par le biais de planches photographiques aux pages 56-66. Les photographies sont d'une remarquable qualité et l'on ne pourrait simplement reprocher que l'aspect quelque peu « dense » de certaines planches.

Pour finir, la dernière section de la monographie est consacrée au faciès et à l'analyse de la circulation monétaire. Cette synthèse permet de mettre en évidence la concordance de la chronologie du monnayage (qui s'étend du Ve au le s., fig. 4 p. 51) avec l'occupation du secteur de la colline Saint-Jacques. D'abord, les monnaies les plus anciennes de l'ensemble sont les oboles archaïques et post-archaïques de Marseille. Ensuite, les monnaies les plus nombreuses correspondent à la période fin du lle/première moitié du le s. s. v. J.-C. À partir de la seconde moitié du le s. s. v. J.-C., le nombre de monnaies découvertes est beaucoup plus restreint (20 % du total). Pour finir, le lot se

clôt avec quelques émissions républicaines romaines (8 ex.), définissant l'année 29 av. J.-C comme terminus de la collection. Transcrit par le biais du tableau de la fig. 3 (p. 49), cet aperçu du faciès monétaire permet aux auteurs d'en extraire les grandes tendances. Tout d'abord et comme le catalogue le laissait penser, il y a une large prédominance des émissions massaliètes (66 %). Ensuite, les monnaies frappées en Gaule du Sud (Cavaillon, Avignon ou encore Nîmes) représentent la deuxième part importante de l'effectif (20 %), avec une prédominance d'émissions provenant de Nîmes et des Volques Arécomiques. Enfin, on remarquera la quasi absence de monnaies étrangères à la région (37 ex. au total).

L'ensemble des données apportées par le faciès et l'analyse de la circulation permettent aux auteurs de conclure à une « circulation monétaire qui s'amplifie du Ve au début du ler s., pour diminuer dans la deuxième moitié de ce siècle, peu avant l'abandon de l'oppidum, au profit de la ville gallo-romaine de Cabellio, située au pied de la colline » (p. 50).

La publication des monnaies de Saint-Jacques de Cavaillon est un travail dont il faut saluer la richesse, notamment en ce qui concerne la précision du catalogue. La comparaison de ce vaste ensemble de monnaies aux études numismatiques analogues apportera sans nul doute beaucoup à la connaissance de la circulation monétaire en Gaule du Sud. Sur le fond, on ne pourra cependant s'empêcher de constater le manque de nouveautés par rapport aux publications de 2013 et 2015 (si ce n'est le rassemblement des deux ensembles en un seul catalogue). Enfin, sur la forme, on regrettera simplement les quelques coquilles, les nombreuses maladresses typographiques ainsi que les défauts liés à l'édition qui gênent régulièrement la lecture.

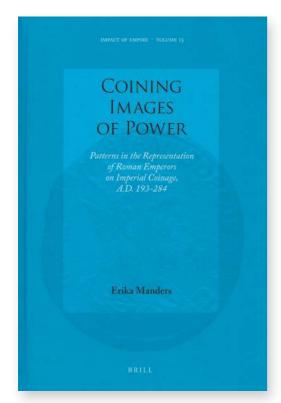
Guillaume Blanchet<sup>s</sup>

- Les auteurs précisent qu'aucune découverte officielle de dépôts n'a été enregistrée.
- G. GENTRIC et al., Les monnaies préaugustéennes de la colline Saint-Jacques de Cavaillon (Vaucluse), OMNI 7, 2013, p. 65-83. Les 199 monnaies semblent provenir de différentes collections privées, la majeure partie ayant été découverte par Georges Gauthier, « érudit cavillonnais ».
- G. GENTRIC et al., Les monnaies préaugustéennes de la colline Saint-Jacques, conservées au Musée de Cavaillon, BCEN 52-1, 2015, p. 6-22.
- G. BARRUOL, Les peuples préromains du Sud-Est de la Gaule. Étude de géographie historique, Paris, 1969, p. 232.
- Voir notamment Cl. BRENOT, Les monnaies à légendes en alphabet lépontien et la « Confédération cavare », BSAF, 2002, p. 34-36.
- Il est d'ailleurs souligné, à la même page, que des « détecteurs ont mis en évidence des petites concentrations cohérentes », sans que soit précisée la nature de ces prospections, ni leur degré de certitude.
- 7. Cette section représente la majorité des émissions du catalogue, soit 508 monnaies.
- Une partie des monnaies indéterminées n'est pas illustrée.
- Craham, UMR 6273, Université de Caen Normandie.

Erika MANDERS, Coining images of power. Patterns in the representation of Roman emperors on imperial coinage, A.D. 193-284, Leyden – Boston, Brill, 2012 (Impact of Empire 15), 363 p., 16,5 x 24,5 cm, 36 fig., 26 photos, 8 tableaux.

ISBN: 978-90-04-18970-6

Prix:141 €



P. ZANKER, Augustus und der Macht der

Bilder, Munich, 1987.

- Th. HOLSCHER, Römische Bildsprache als semantische System, Heidelberg, 1987.
- G. WEBER & M. ZIMMERMANN, Propaganda-Selbsdarstellung-Repräsentation im römischen Kaiserreich des I. Jhs n. Chr., Stuttgart, 2003.
- 4. O. HEKSTER, Commodus: an Emperor at the crossroad. Amsterdam, 2002.
- J. B. THOMPSON, Ideology and modern culture. Critical theory in the era of mass communication, Stanford, 1990, p. 94.

Tous les dirigeants des sociétés anciennes ou actuelles tentèrent ou tentent encore de mettre en scène leur pouvoir en faisant usage d'images de propagande, même si le terme de « propagande » est actuellement critiqué pour son renvoi implicite aux régimes totalitaires du XX° s. La forme latine propagare figure pourtant bel et bien dans le dictionnaire numismatique du Ille s.

Cet ouvrage, déjà ancien (2012), mérite plus qu'une simple mention. Il porte en effet sur la manière dont les trente-cinq empereurs romains « légaux » qui se sont succédé entre 193 et 284 se sont montrés à leurs sujets au cours d'une longue période d'instabilité du pouvoir politique. L'étude de E. Manders s'insère dans un programme plus vaste intitulé « Image et réalité du pouvoir impérial romain, 193-284 » qui intègre également le projet « Les potentes locaux dans l'Empire romain » (D. Slootjes), « Statut et pouvoir. Administration, nominations politiques et hiérarchies sociales dans l'Empire romain, 193-284 » (I. Mennen) et une synthèse menée par Lukas de Blois. La période couverte est celle de la « Weltkrise » du IIIe s., un concept défini autrefois par A. Alföldi. Toutefois, cette période de crise semble relativement limitée dans le temps. Pour l'historien M. Christol, trois phases peuvent être définies comme « critiques », à savoir les années 249-253, 259-260 et 267-270. En outre, et on l'oublie un peu trop souvent, les difficultés ne concernent pas tous les habitants de l'Empire de la même façon au même moment. N'oublions pas non plus que le IIIe s. est une période décisive dans le développement du christianisme. Les persécutions de Dèce, pourtant, n'étaient pas spécifiquement tournées contre les chrétiens : il s'agissait de l'obligation à tous les citoyens de l'Empire de sacrifier aux dieux pour le salut de l'État, ce que l'Église ne pouvait tolérer. En 257, en revanche, l'édit de Valérien était, lui, spécifiquement tourné contre les chrétiens. Il fut pourtant aboli après quelques mois, et la « paix de Gallien » fut effective jusqu'en 303. Il n'y a du reste aucune trace de la moindre propagande antichrétienne dans la numismatique, mais bien un désir permanent de représenter le prince sous son meilleur jour. Notons au passage que les représentations impériales ont fait l'objet de deux ouvrages majeurs, aujourd'hui classiques, l'un de P. Zanker<sup>1</sup>, l'autre de Th. Holscher<sup>2</sup>, mais d'autres études récentes peuvent être mentionnées<sup>3</sup>, dont l'une traitant plus spécifiquement des nouvelles théories de la communication<sup>4</sup>.

L'étude se fonde sur un corpus de plus de 8000 types monétaires impériaux – excluant de ce fait le monnavage provincial tout comme celui des usurpateurs - qui ont régné entre la mort de Commode en 192 et l'accession au pouvoir de Dioclétien en 285. Malheureusement, l'auteure se fonde uniquement sur les index des volumes IV (1-3) et V (1-2) du Roman Imperial Coinage, et eux seuls, alors que pour la période en question, à quelques rares règnes près (par ex. Gordien III), le classement de cet ouvrage déjà désuet au moment de sa publication est pour le moins problématique sinon absent. l'ordre alphabétique étant alors le seul suivi. Ainsi, en ce qui concerne les règnes de Valérien et de Gallien, si elle connaît l'opus maanus de R. Göbl sorti en 2000 qui, malgré ses défauts lui aurait fait découvrir de nombreux types nouveaux et remarquables, elle s'en tient à l'ouvrage de P. Webb (1927) qui fourmille d'erreurs. Mais surtout, la consultation de l'ouvrage du savant autrichien lui aurait évité deux pages de commentaires inutiles (p. 198-199) consacrés aux types FELICITAS EXERCITI sur un sesterce de Valérien (RIC 159) et FELICIT DEORVM sur un antoninien de Gallien (RIC 153) qui n'existent ni l'un, ni l'autre! Et les exemples abondent pour d'autres règnes : nous en mentionnerons certains dans les lignes qui suivent.

L'autre obstacle majeur à tout raisonnement quantitatif – et E. Manders en est parfaitement consciente – est l'absence de relation directe entre le nombre de types iconographiques utilisés, et le nombre de pièces produites. E. Manders explique pourtant sa méthode de vérification des données quantitatives issues du décompte des types sans passer par la quantification systématique des individus. Ainsi, en ce qui concerne les revers figurant des divinités, les comparaisons entre nombre de types/nombre de pièces est effectué règne

par règne, pour les deniers d'abord, grâce aux entrées du RIC puis à l'aide des pièces figurant dans les importants trésors de Reka Devnia et de Cunetio. Le même principe est ensuite appliqué aux antoniniens (trésors de Cunetio, Normanby, La Venèra, Neftenbach et Çannakkale). L'auteure y observe, selon elle, une « forte concordance ». Mais, lorsqu'elle entre dans les détails, les problèmes se font jour. Par exemple en ce qui concerne les images de Jupiter figurant sur les deniers (fig. 5, p. 55), elle observe effectivement généralement une forte concordance... sauf sous Gordien III. Elle effectue ensuite la même comparaison, mais cette fois sur les antoniniens (fig. 6, p. 56); la concordance est ici moins assurée, avec cette fois encore un écart important sous le règne de Gordien III. E. Manders compare de la même manière les images d'Hercule et de Mars, et, en fin de compte, estime légitime une telle approche. Pourtant, en prenant pour exemple le règne de Gallien et les 1154 types monétaires retenus (469 du règne conjoint, 685 du règne seul - mais cette répartition est celle suivie par Webb, souvent erronée), les « vertus impériales » représenteraient 10,6 % du monnayage (p. 275). Une rapide consultation du catalogue du trésor de Cunetio, souvent cité, nous montre qu'à Rome, le type VIRTVS AVG ne présente que 5,3 % des antoniniens de Rome (592/11136). À Milan, en revanche, mais l'atelier est minoritaire dans la trouvaille, ce revers atteint effectivement 9.6 % (249/2604). On retrouve pourtant, aux p. 54-61, des tableaux montrant pour les trésors majeurs du III<sup>e</sup> s. le rapport entre le nombre de types recensés et le nombre d'exemplaires réellement mis en circulation. Sol, par exemple (fig. 12 p. 59), qui occupe 2,5 % des types de Gordien III, représente de 9 à 10 % des monnaies frappées ; sous Valérien, les 5 % de types solaires atteignent de 18 à 28 % des pièces mises en circulation ; sous son fils Gallien, 5 % de types sont attestés par le double de pièces, alors que les 25 %des images « solaires » d'Aurélien atteignent péniblement de 5 à 10 % du numéraire en circulation. Le constat est donc sans appel quant à la validité de la méthode.

L'étude, nous l'avons dit, se fonde sur l'examen de 8227 types qui ont été répartis en treize catégories relevant de quatre grands thèmes, à savoir les représentations militaires, les associations divines, les vertus impériales et le retour du saeculum novum. Mais la première question qui vient à l'esprit est de déterminer qui choisit les images monétaires : l'empereur ou les triumviri monetales ? L'auteure estime que les deux interviennent, mais elle part du principe qu'une monnaie sortant d'un atelier impérial est un document officiel qui sert en quelque sorte à promouvoir l'expression du pouvoir impérial. Au III<sup>e</sup> s. plus qu'à toute autre période de l'Empire, l'iconographie monétaire acquiert une importance majeure. L'empereur veut se présenter comme l'homme de la situation. arrivé au bon moment au bon endroit, ce que les Anglo-Saxons résument en « the right men in the right place ». Les princes espèrent ainsi s'attirer la loyauté de leurs sujets en les présentant comme la seule alternative possible pour le salut de la res publica.

L'étude du développement diachronique des quatre thèmes évoqués constitue la première partie de l'ouvrage. E. Manders y examine les corrélations entre les trois concepts que sont le « pouvoir », la « représentation » et l'« idéologie ».

Dans la seconde partie du livre, l'auteure étudiera l'autoreprésentation de trois empereurs choisis pour diverses raisons: Caracalla (198-217), Trajan Dèce (249-251) et finalement Gallien (253-268).

Définir le statut et le rôle de l'image impériale (**chapitre 1** : « La monnaie en contexte ») demande d'une part de s'interroger sur ce qu'est le pouvoir, et d'autre part de définir ce que l'on entend par « représentation ». Dans le chapitre 1.2.1, E. Manders conclut que « la représentation peut être définie comme une traduction symbolique, sous la forme de textes ou d'images qui permettent de porter un regard sur les relations sociales, les idéaux, les normes et les valeurs mises en jeu ». Quant à la définition de l'idéologie, Manders fait sienne celle de J. B. Thompson<sup>5</sup> qui y voit « la manière selon laquelle la signification

élaborée et transmise par des formes symboliques est mise en œuvre, dans des circonstances spécifiques, afin d'établir et de maintenir des relations sociales qui bénéficient à des individus ou à des groupes d'individus plus qu'à d'autres, formes symboliques que ces individus ou groupes d'individus ont intérêt à préserver, alors que les autres cherchent à les contester ». Ces considérations débouchent sur les concepts de propagande (Propaganda), de représentation (Repräsentation) et d'autoreprésentation (Selbsdarstellung) du prince. L'auteure insiste sur l'existence de semi-synonymes dont l'usage doit être évité. Pour elle, la propagande est « la volonté délibérée d'influencer l'opinion publique à travers la diffusion d'idées et de valeurs dans un but bien défini ». Dès lors, Manders estime qu'il est parfaitement légitime de parler de propagande en connexion avec la puissante « machine étatique » qui diffuse une certaine forme d'idéologie impériale à travers tout

Se pose évidemment la question de savoir combien de personnes étaient véritablement touchées par la monnaie impériale (ch. 1.2.2) et surtout combien de citoyens étaient aptes à comprendre les messages véhiculés par ce support. Selon Manders, les images étaient en général une forme de visualisation de la légende. Dès lors, ce présupposé limitait la façon d'interpréter le message. À mon sens, outre le fait qu'une partie de la population des provinces était alphabétisée – les innombrables graffiti sont là pour en témoigner – on relève que la symbolique, même pointue, n'était pas incomprise. On est par exemple surpris de découvrir dans des contextes funéraires en milieu rural de France du Nord, des revers aussi spécifiques que des figurations de Pégase, un animal psychopompe absent des traditions locales et donc importé par Rome, dont la présence dans une tombe est parfaitement justifiée.

Dans le ch. 1.2.3, Manders examine les monnaies en tant que témoin de la représentation du prince au IIIe s. Elle rappelle par exemple qu'un texte légal (*Cod. Th.* 9.22.1) insiste sur le fait que certains utilisateurs pensaient qu'une monnaie portant une grande effigie impériale valait plus que celle avec une tête de taille réduite. Cet élément prouve que l'image impériale était vue, lue, comprise et interprétée – même erronément – par les utilisateurs.

L'étude proprement dite est fondée sur l'examen successif des quatre grands thèmes. Il était dès lors indispensable de disposer d'un corpus des revers – il y en a environ 140 attribués par l'auteure à chacun de ces groupes. Après avoir dressé cette liste (p. 41-48), vient la phase de la quantification (fig. 1, p. 49). On retrouve, dans l'ordre décroissant : les thèmes à caractère militaire (22.5 %), ceux relevant du divin (21.8 %). le retour espéré du saeculum aureum (19,2 %) et finalement la promotion des vertus impériales (17,4 %). Le reste, soit 21,2 %. relève de l'euergesia (les dons divers), des paradeigmata (des exemples à valeur générale), des thèmes géographiques, des restitutions, etc. On observe à cette phase préliminaire de l'étude déjà des éléments fort instructifs. Ainsi, dans le graphique (fig. 2 p. 51) réunissant, par règne, les éléments relatifs à la protection divine, ce sont Pertinax et Émilien qui viennent en tête, alors que Trajan Dèce et Carus figurent en bas du tableau. Manders explique que la longueur des règnes influence la thématique : pour les règnes courts, le temps aurait manqué pour diffuser d'autres messages que ceux relatifs à l'armée, responsable de l'accession au pouvoir.

Le chapitre 2 (p. 63-94) s'intitule « apaiser l'armée ». Les soldats, dit Manders, constituaient le plus grand « segment » de la population à faire usage de la monnaie. Ainsi, le tableau chronologique p. 65 montre deux pics d'utilisation de la thématique militaire, l'un sous Maximin ler, l'autre sous Trajan Dèce, deux empereurs qui furent en permanence en campagne. Pour les autres règnes, en revanche, les pourcentages sont relativement constants, évoluant entre 10 et 20 %. D'autres spécificités se font jour. Les images de la Victoire. par exemple, sont absentes de trois règnes seulement, ceux de Didius Julianus, Diaduménien auguste et Salonin auguste. On peut du reste se demander quel est l'intérêt de prendre en compte ces deux derniers règnes, avortés pour des raisons diverses et seulement connus par une poignée de monnaies. Manders arrive à la conclusion que le type VICTORIA AVG(G) utilisé par trente empereurs différents ne renvoie jamais à une victoire spécifique, mais qu'il s'agit d'une qualité intrinsèque inhérente au statut du prince. C'est du reste de cette manière qu'il convient de comprendre le revers FIDES VICTOR de Probus, c'est-à-dire la confiance dans la victoire, qui est en quelque sorte la légitimation du pouvoir impérial : Probus essaie de

montrer sa certitude d'être toujours vainqueur. Numérien n'hésite pas à faire usage d'VNDIQVE VICTORES. Mais on entre dans les errements lors de l'interprétation de l'invincibilité du prince, en se fondant sur un antoninien de Claude II à la légende INVICTVS AVG représentant Hercule. La pièce, répertoriée sous le n° 50 par Webb dans le RIC V/1, renvoie à la seule référence de Cohen 119, qui cite comme source Tanini (1791), recopiant lui-même des sources antérieures. La pièce, bien évidemment, n'existe pas. Sans doute s'agit-il d'une mauvaise lecture d'un banal antoninien d'Antioche à la légende IVVENTVS AVG<sup>6</sup>. Exit Claude II invictus. L'adjectif fait donc son apparition quelques années plus tard, vers la fin du règne d'Aurélien. Mais d'autres problèmes sont à mentionner. Ainsi, les antoniniens des légions, frappés à Milan en 260/261, sont-ils datés de 257-259, suivant la chronologie de Webb, déjà obsolète en 1927... Le contexte - avant ou après la capture de Valérien – et donc l'interprétation de la série – sont de ce fait complètement différents.

Mais ces détails ne doivent pas faire oublier des informations intéressantes. Ainsi *Libertas*, qui s'emploie généralement lors de l'élimination d'un tyran, est-il un thème fréquent sous Trébonien Galle, avec pas moins de quatorze types. On aurait peut-être attendu dans ce cas précis des considérations d'ordre historique quant à la surabondance momentanée de ce type monétaire

Le **chapitre 3** est consacré aux représentations de dieux, et plus spécifiquement à ce que l'auteure appelle les « associations divines », c'est-à-dire les images liant d'une manière ou d'une autre l'empereur et une divinité, en prenant bien garde de ne pas confondre les dieux et des défications (*Victoria, Fides, Fortuna*). De toute évidence, promouvoir les associations divines n'a jamais été une priorité pour le pouvoir impérial. Didius Julianus, Diaduménien auguste, Gordien II, Salonin auguste n'en font pas usage, mais d'autres règnes, brefs également, y ont recours.

On aurait pu imaginer que Jupiter (3.1) aurait occupé la première place dans les représentations divines. Ce n'est cependant pas le cas. S'il est le dieu le plus fréquemment honoré sous Macrin, quatorze empereurs de la période 193-253 n'accordent aucune importance au maître de l'Olympe. Son image devient plus fréquente après 253, pour atteindre son climax sous la Tétrarchie. Pourtant l'investiture impériale par Jupiter remonte à Domitien – c'est ce que l'on désigne communément par la « théologie jovienne du pouvoir impérial » : l'empereur est vice-régent de Jupiter sur terre. Dans l'iconographie monétaire, Jupiter est très souvent représenté en train de donner à l'empereur le globe, symbole du pouvoir.

D'autres dieux font l'objet de commentaires spécifiques, tel Hercule (3.3), qui connaît un pic d'utilisation sous Émilien et Carinus. Il est parfois décrit comme le comes du prince, exprimant ainsi la relation personnelle entre le dieu et l'empereur. Le lien unissant l'empereur à Hercule apparaît sous Gordien III, avec le revers VIRTVS AVGVSTI. Il reste en usage sous tous les règnes suivants jusqu'à la Tétrarchie, à l'exception du seul Claude II. On n'oubliera pas de mentionner le rapport particulier de Gallien avec Hercule, lorsqu'il se fait représenter recouvert de la léonté et tenant la massue, une formule iconographique immédiatement reprise par Postume.

Mars (3.4) n'est pas seulement le dieu de la guerre : il est aussi le protecteur des champs et des troupeaux. Mais une fois encore, un « monstre » s'est introduit dans le discours de Manders : MARS RED AVG /SPQR (*RIC* 648, renvoyant à Voetter) n'existe pas. Il s'agit, selon Ch. Euston, spécialiste de la production de cet atelier de Smyrne, d'une mauvaise lecture de MINERVA AVG.

Les dieux solaires (3.5) – *Sol*, Apollon et Elagabale – occupent une place relativement importante dans le panthéon monétaire. *Sol*, qui symbolise le renouveau (ORIENS AVG désigne le soleil levant), est parfois désigné comme *Pacator orbis* et doit être également associé à la thématique de l'*aeternitas*. *Sol* connaît un engouement particulier sous Aurélien, quand il devient le *Dominus Imperii Romani*, mais il perd de son importance sous la Tétrarchie Apollon disparaît définitivement après le règne de Tacite. Elagabale – qui a donné son nom à M. Aurelius Antoninus – réapparaît sous le bref règne du syrien Uranius Antoninus. Au Ille s., *Oriens* fait son apparition sous Gordien III. Mais l'Orient est également matérialisé sous une forme féminine dérivée de l'image de la Tyché, celle accompagnant l'empereur sur les revers RESTITVTOR ORIENTIS.

Apollon, de son côté, exerce de nombreuses fonctions qu'il

6. RIC online 1022, 1038 et 1055-1057.

est souvent difficile de distinguer sur les monnaies. On relève le revers très particulier de Gallien émis à Smyrne, portant la légende APOLLINI PAL(atius), renvoyant au temple d'Apollon édifié sur le Palatin.

Le point 3.6 traite de l'empereur en tant que sacerdos. L'auteure évoque le rôle du pontifex maximus, en notant avec beaucoup de justesse que « Rome se trouve là où se trouve l'empereur ». De ce fait, le statut de l'*Urbs* décline, en même temps que celui du pontificat suprême puisque l'empereur est de moins en moins souvent présent dans la capitale. Après le règne de Quintille, il n'y a plus de place pour un empereur-prêtre, serviteur des dieux, et le type disparaît alors du répertoire iconographique.

Le **chapitre 4** est dévolu aux *exempla* impériaux, et plus spécifiquement à ce qu'il convient de désigner comme les *virtutes* impériales, qui sont au nombre de onze selon la classification de Noreña. Elles sont mises en scène sous forme de personnifications. Un graphique (fig. 25, p. 159) montre l'évolution du thème au cours du temps. Le pic apparaît sous Gordien III, avec pas moins de 50 % des types, alors que la moyenne s'établit à 19 %. L'auteure distingue les *virtutes* attribuées spécifiquement à l'empereur des *virtutes* génériques, utilisant comme exemple l'opposition *virtus augusti / virtvs exercitys*.

Parmi ces exempla, Manders examine successivement Providentia, Liberalitas et Virtus. La Pietas aug, nous l'avons vu, donne à l'empereur sa capacité à régner. Sous la forme RESTITVTOR PIET(atis) de Gallien, elle se pose en exemplum moral de l'empereur. Aequitas finalement, trop souvent assimilée à Moneta, montre l'aptitude à appliquer avec pondération à la fois le ius gentium et le ius civile.

Le **chapitre 5** traite du retour – toujours espéré – de l'Âge d'Or. Une série de types, en effet, promet l'avènement d'un saeculum aureum. On observe, pour cette thématique un fort pourcentage chez les empereurs éphémères : 38,5 % sous Didius Julianus, 37,6 % sous Macrin, 35,5 % sous Tacite, contre 13,8 % sous Septime Sévère ou 10,2 % sous Caracalla. De ce fait, la propagande en faveur d'un retour de l'Âge d'Or est mise en avant au début du règne puis elle a tendance à s'estomper. De toute façon, son importance ne doit pas être surestimée. Vient ensuite une série de thèmes tournant autour de la prospérité. La felicitas (5.2.1) apparaît sous Galba à l'issue des Guerres civiles. Elle évoque la bénédiction divine permettant les succès militaires. Entre 193 et 284, seulement huit empereurs sur trente-cinq n'y font pas référence. À partir de Valérien, sa mention devient systématique.

Le thème de la paix (5.2.2) n'est pas limité à la seule image de Pax brandissant une branche d'olivier : Mars est également qualifié de pacifer ou de pacator.

Le concept de *Securitas* (5.2.3) renvoie en général à des troubles politiques ; il est du reste souvent lié à *Pax*. Dans les sources littéraires, *Securitas* est utilisé à la fois dans des contextes philosophiques, juridiques et bien sûr politiques. Elle est mentionnée au cours d'assez nombreux règnes éphémères (9 cas). L'auteure exclut formellement tout rapport entre la *Securitas augusti / augustorum* et l'hypothèse de menaces physiques sur la personne de l'empereur, dans le cadre de conjurations par exemple, comme on l'a parfois avancé.

Depuis le IV<sup>e</sup> s. av. J.-C., Salus publica (5.2.4) recevait un culte dans un temple situé sur le Quirinal. À l'origine, il s'agit bien d'un culte impersonnel, celui de la Salus rei publicae. Salus en tant que protectrice du prince apparaît sous Tibère, et à partir de Néron, elle figure dans l'iconographie de presque tous les règnes. Au III<sup>e</sup> s., la situation est plus contrastée. Son culte connaît un pic sous Macrin, Maximin et Trébonien Galle. En revanche, quatorze empereurs n'y ont pas recours, dont Aurélien: grâce à son rôle passe partout, Sol est alors évoqué en tant que substitut à l'Apollon salutaris. Il convient toutefois de souligner encore une aberration. Le denier d'Aurélien à la légende APOL CONS AVG portant une image de Sol (RIC 66) est une pièce inventée que Cohen (n° 10) a recopié chez Banduri qui l'avait, lui, puisé dans l'imagination fertile des numismates de la Renaissance.

Une autre spécificité de la Santé est attestée par la légende Salus gen(eris) hum(ani), qui apparaît sous Caracalla et qui concerne le bien-être de l'ensemble du genre humain – entendez les seuls habitants de l'Empire. Ce revers est hypothétiquement rapproché par Manders de la promulgation

de la *constitutio Antoniniana* en 212, même si le type apparaît une décennie plus tôt.

On relève également une émission importante de Gallien datée de 263, dénommée « Ob-Serie » par Manders. Elle se réfère peut-être à la blessure dont fut victime Gallien pendant la guerre contre Postume. Cette émission comporte des formes inusitées comme OB CONSERVATIONEM SALVTIS, OB CONSERVAT SALVT, et d'autres comme OB LIBERTATEM RECEPTAM, OB LIBERT REC, OB REDDIT LIBERT. Mais Manders ajoute de nouveau deux « monstres » : OB CONSERVATIONEM SALVTIS AVGG et OB CONSERVATIONEM PATRIAE, cette dernière variété, aux relents patriotiques, venant de Vaillant (1632-1706) via Cohen...

Dans la brève synthèse (p. 221-222), l'auteure rappelle les quatre niveaux qu'elle a mis en évidence dans l'usage des images monétaires. Les empereurs qui ont régné entre 193 et 284 ont , nous l'avons vu, favorisé quatre thèmes : les représentations militaires, les associations divines, les vertus impériales et le retour de l'Âge d'Or. D'autres thèmes iconographiques ont été mis en œuvre durant ces années, mais leur usage demeure plus discret.

La seconde partie de l'ouvrage, intitulée « étude de cas » ne sera que très brièvement évoquée. Elle concerne les règnes de Caracalla (p. 225-252), de Trajan Dèce (p. 253-267) et de Gallien (p. 269-302).

Ces annexes permettent à E. Manders de revenir sur certains thèmes déjà traités, et de les détailler au niveau d'un règne. Cette approche de documents officiels permet de porter un tout autre regard sur les princes en question.

Ainsi Caracalla, que des sources littéraires biaisées présentent avant tout comme un soldat, n'apparaît pas sous cette forme dans son monnayage. Sur 815 types monétaires recensés, les associations divines dominent largement, avec près de 40 %, alors que les thèmes militaires ne valent que 23 %. Bien plus, on observe une évolution au cours de son règne. Avant l'assassinat de Geta en 211, les associations divines atteignent 18,2 %; elles passent ensuite à 66,9 %. L'armée, au contraire, voit ses représentations chuter de 30,5 à 14,8 %. Une fois de plus, les documents officiels démentent les sources historiques systématiquement orientées.

Le lecteur l'aura remarqué : notre position vis-à-vis de cet ouvrage est pour le moins ambiguë. Si nous pouvons globalement accepter l'interprétation des grands thèmes abordés, fruit d'une grande érudition, l'usage est entaché par l'emploi d'une source totalement obsolète pour l'époque concernée – le Roman Imperial Coinage –, « corpus » encombré d'un nombre considérable de monstres issus de l'imagination débordante des faussaires de la Renaissance. Ce manque d'esprit critique rend peu crédible certaines hypothèses, et iette même la suspicion sur certaines interprétations. D'autre part, nous avons vu que la quantification fondée sur le nombre d'entrées dans le RIC et non sur le nombre d'exemplaires émis pose un problème méthodologique majeur, malgré des tentatives de justification pas toujours convaincantes. Mais, quitte à nous répéter, cet ouvrage témoigne d'une grande érudition et est, au fil du temps, devenu un « classique » ; en tant que tel, il est pourtant à prendre cum grano salis.

Jean-Marc Doyen7

<sup>7.</sup> Univ. Lille, CNRS, Ministère de la Culture, UMR 8164, HALMA – Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens, F-59000

# Le deuxième Colloque international organisé par l'École belge d'Athènes et le Cercle d'études numismatiques

Du 23 au 25 novembre 2017 s'était tenu à Athènes un premier colloque international de numismatique et d'archéologie organisé par l'École belge d'Athènes (EBSA), intitulé « Une monnaie pour le mort, des monnaies pour les vivants. L'obole à Charon : la fin d'un mythe ? » Le CEN avait pris une part active à l'organisation et au financement de ce colloque. Les actes de ces deux jours et demi de conférences forment la matière du 9e volume du Journal of Archaeological Numismatics, dirigé par Jean-Marc Doyen, Jean-Patrick Duchemin et Panagiotis P. lossif et publié par le CEN en décembre 2019.

Les 24 et 25 octobre 2019, un second colloque international fut organisé à Athènes par l'EBSA, le CEN, le Netherlands Institute at Athens, la Scuola Archeologica Italiana di Atene et la Radboud University de Nimèque. Intitulé « Monnaies pour les dieux, monnaies pour les marchands. L'économie du sacré comparée à l'économie du profane », ce colloque a réuni des numismates et des archéologues venus de Belgique, Allemagne, Grèce, Bulgarie, Italie, Turquie, des Pays-Bas et des États-Unis. Si la Grèce antique fut le plus souvent au coeur des communications et des débats, plusieurs exposés furent consacrés aux mondes romain et byzantin. Les actes de ce second colloque d'Athènes seront publiés en 2021 dans le 11e volume du Journal of Archaeological Numismatics.

Le Conseil d'Administration du CEN fut très présent lors de ce colloque. Jean-Marc Doyen, vice-président et directeur scientifique, présida une séance et donna dans la première session une communication méthodologique intitulée « Monnaies et lieux de culte : une archéonumismatique qui se cherche ». Il y proposa des pistes de réflexion fondées sur des pratiques d'enregistrement précises des données et sur leur traitement statistique, dans le but de répondre aux questions que l'on doit se poser chaque fois que l'on trouve des monnaies en contexte : qui ? quand ? comment ? et pourquoi ? Christian Lauwers présenta les monnaies trouvées par les membres de la Mission archéologique française à Pétra sur le site de la Chapelle d'Obodas, site bien identifié comme un lieu de culte grâce à une inscription nabatéenne explicite et bien datée. Luc Severs géra le secrétariat du colloque et en fit le reportage photographique.



Les orateurs du second colloque d'Athènes dans le hall de la Scuola Archeologica Italiana di Atene.

Toutes les communications furent intéressantes, et les membres du CEN pourront en prendre connaissance dans le JAN 11. François de Callataÿ revint sur un sujet qui lui tient à coeur, la question de la nécessaire cartographie des monnaies de fouille, leur distribution spatiale devant permettre – lorsque les archéologues trouvent des monnaies en contexte primaire, ce qui est malheureusement le cas d'une minorité de pièces – de mieux en comprendre les usages. La question des fonctions économiques des temples fut abordée, de même que leur rôle de banque, les monnaies se trouvant placées sous la protection des divinités. Dans une communication consacrée aux monastères orientaux des Ve-VIIe siècles, Bruno Callegher montra comment la littérature patristique a pu élaborer le discours par lequel les moines justifiaient l'accumulation de richesses terrestres malgré leur voeu de pauvreté. Liesbeth Claes présenta un trésor romain trouvé dans les Pays-Bas par deux détectoristes, et l'interprétation de la pratique votive consistant à jeter une monnaie dans l'eau au passage d'un gué ou d'un pont. Panagiotis lossif, de l'École belge d'Athènes, coorganisateur du colloque, annonça le thème du troisième colloque, qui se tiendra à l'automne 2021 : les monnaies dans les dépôts de fondation. Le CEN s'associera à nouveau à l'organisation de cette manifestation, et en publiera les actes en 2023 dans le JAN 13.

# Le monnayage des ducs de Bouillon et princes de Sedan : projet de recherche

Il n'existe pas, à ce jour, de réel classement des monnaies émises au nom des ducs de Bouillon également princes de Sedan. Je m'attelle à en réaliser un.

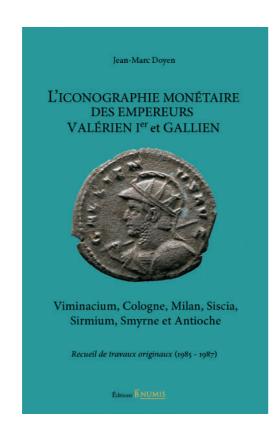
Pour cela, afin d'établir un classement exhaustif des pièces, jetons, médailles et méreaux de cette région des Ardennes belges et française, j'ai besoin des photos de ces objets qui garnissent vos médaillers. Merci de les envoyer directement à: perignon55@gmail.com.

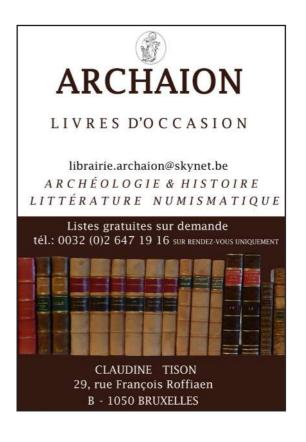
Michel PÉRIGNON rue Émile Vandervelde, 100A B- 4500 HUY (Gives) Tél. 0472/600466 ou 085/302736





Fig. 1 – Patard de Frédérique-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince souverain de Sedan et duc de Bouillon, daté 1629





## JEAN ELSEN & ses FILS s.a.

DEPUIS TROIS GÉNÉRATIONS - ACHAT - VENTE EXPERTISES - SUCCESSIONS - VENTES PUBLIQUES



## LES MEILLEURS PRIX SE RÉALISENT À BRUXELLES, AU CŒUR DE L'EUROPE

## JEAN VINCHON NUMISMATIQUE

## FRANÇOISE BERTHELOT - VINCHON

Expert Numismate & Numismate professionnel

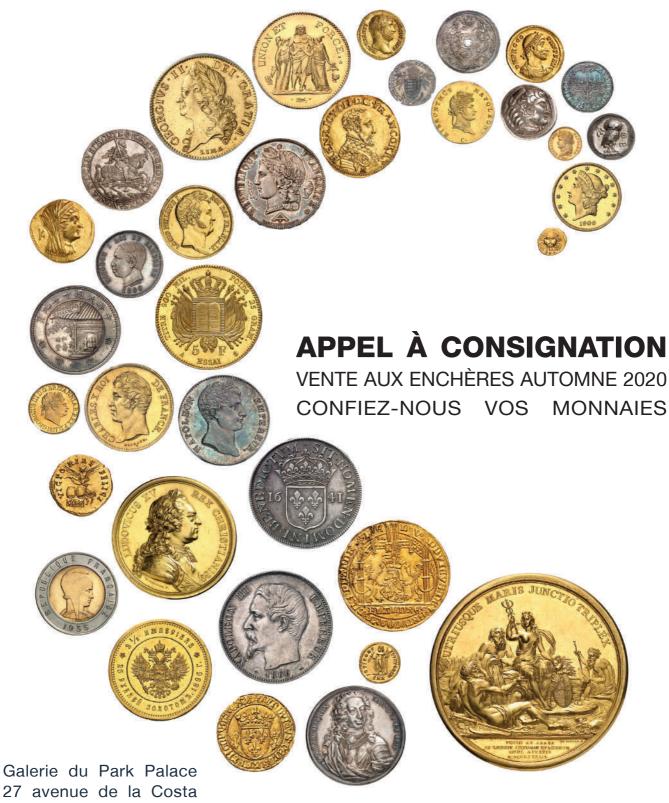
77 rue de Richelieu - 75002 PARIS Tél. +33(0)1 42 97 50 00 Mob. +33 (0)6 52 04 24 14 vinchon@wanadoo.fr www.vinchon.com



#### NUMISMATIQUE ET PHALÉRISTIQUE

Monnaies Grecques, Romaines, Byzantines, Gauloises, Mérovingiennes Carolingiennes, Féodales, Royales françaises, Modernes Françaises et Etrangères Belle Collection de Monnaies du Moyen Orient, Orient et Extrême Orient Médailles et Jetons





27 avenue de la Costa 98000 Monaco Monte-Carlo Tel. (00377) 93 25 00 42 Fax (00377) 97 77 23 13 i n f o @ m d c . m c w w w . m d c . m c











